



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# GUIDE ACADÉMIQUE ES&ST

(Enseigner la Santé & la Sécurité au Travail)

**GROUPE DE PILOTAGE ESST**

JANVIER 2019

# PREAMBULE

Deux textes de référence régissent l'ES&ST (enseignement de la santé et de la sécurité au travail) :

- le protocole d'accord entre la branche accident du travail/maladie professionnelle et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, signé en 2014 (NOR : MENE1500378X ; protocole d'accord du 13-11-2014)
- le Plan Santé au Travail n°3 pour les années 2016-2020.

**Le protocole d'accord** entre la branche accident du travail/maladie professionnelle et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, précise que :

- la mise en œuvre d'une politique visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail repose sur des employeurs et des salariés formés. **L'acquisition des compétences nécessaires en santé et sécurité au travail lors de la formation initiale est l'une des clés de la réussite d'un déploiement à tous les niveaux et dans toutes les tailles d'entreprise.**

- la compréhension des situations de travail dans toutes leurs dimensions, y compris celles de la santé et sécurité au travail, conduira le jeune à faire des propositions pour une meilleure maîtrise de l'économie globale de l'activité de l'entreprise.

- la formation doit permettre à la fois l'apport de connaissances sur les principaux dangers et une démarche de prévention des risques en situation professionnelle. Ces apports doivent contribuer in fine à l'acquisition des compétences nécessaires au repérage des dangers et à la proposition de mesures de prévention, ainsi que pour l'encadrant à l'analyse de l'organisation du travail et à l'amélioration des situations de travail.

**Les objectifs du Plan Santé au Travail n°3** (PST 3) pour les années 2016-2020 visent le renforcement d'une culture prévention des futurs salariés en pérennisant des dynamiques d'insertion de la Santé et Sécurité au Travail dans l'enseignement initial professionnel.

Plusieurs études indiquent qu'en France, à durée d'exposition égale, les salariés de moins de 20 ans ont trois fois plus d'accidents du travail que ceux de 50 à 59 ans. Ceux de 20 à 29 ans, deux fois plus. Parmi les hypothèses avancées par la DARES, placée sous l'égide du Ministère du Travail, pour expliquer la surexposition aux accidents du travail, le fait que les jeunes sont vraisemblablement plus vulnérables de par leur manque d'expérience ou de maturité. Ils sont par ailleurs affectés aux postes les plus risqués. Des hypothèses corroborées par d'autres travaux de recherche, qui montrent que les salariés ne sont pas exposés aux conditions de travail de façon uniforme selon leur âge.

Ces éléments doivent donc nous porter à une mobilisation générale pour la formation en santé et sécurité au travail en formation initiale.

Dans l'académie de Lille, le dossier « ESST » piloté par les services de la DAET, est coordonné par Bénédicte SWIDERSKI, IEN-ET SBSSA.

Une convention régionale nous lie avec nos partenaires de l'INRS et de la CARSAT Nord – Picardie.

Nous avons souhaité l'élaboration de ce guide académique, à destination de l'ensemble des membres de la communauté éducative : personnels de direction, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, enseignants afin de vous aider dans l'identification des formations proposées et des interlocuteurs associés.

Ce document a été élaboré de manière collaborative avec les formateurs de formateurs du groupe ES&ST de l'académie de Lille. Qu'ils soient remerciés pour ce travail et pour leur investissement pérenne dans la formation des enseignants et des jeunes.

# SOMMAIRE

1. Formation ES&ST « Enseigner la santé et la sécurité au travail » ..... p.3
2. Sauveteur secouriste du travail..... p.7
3. Prévention des risques liés à l'activité physique... p.11
4. Prévention des risques biologiques..... p.19
5. Travail en hauteur selon la recommandation R408 .....p.22
6. Prévention des risques électriques..... p.34
7. Démarche Tutoprev..... p.52

# 1. Formation ES&ST

« Enseigner la sécurité et la santé au travail »

*Inspectrice référente : Bénédicte SWIDERSKI, IEN ET SBSSA*

*Correspondant DAFOP : Eric DESMONS*

# Comment sont formés les enseignants ?

**Par qui ?** Des formateurs ES&ST ayant suivi une formation INRS.

| NOM     | PRENOM        | ETABLISSEMENT   | VILLE     | EMAIL  |
|---------|---------------|-----------------|-----------|--|
| CHOQUET | ERIC          | LP BEHAL        | LENS      | <a href="mailto:Eric.choquet@ac-lille.fr">Eric.choquet@ac-lille.fr</a>                   |
| COLIN   | FRANCIS       | LYCEE PROUVE    | LOMME     | <a href="mailto:Francis.colin@ac-lille.fr">Francis.colin@ac-lille.fr</a>                 |
| DESMONS | ERIC          | LP EDMOND LABBE | DOUAI     | <a href="mailto:Eric.desmons@ac-lille.fr">Eric.desmons@ac-lille.fr</a>                   |
| KANZLER | JEAN-FRANCOIS | LPO SEVIGNE     | TOURCOING | <a href="mailto:Jean-Francois.kanzler@ac-lille.fr">Jean-Francois.kanzler@ac-lille.fr</a> |
| MERESSE | ERIC          | LYPSO           | ST OMER   | <a href="mailto:Eric.meresse@ac-lille.fr">Eric.meresse@ac-lille.fr</a>                   |
| MOURO   | PASCALE       | COLLEGE GAYANT  | DOUAI     | <a href="mailto:Pascale.mouro@ac-lille.fr">Pascale.mouro@ac-lille.fr</a>                 |
| ROATTA  | CEDRIC        | LYPSO           | ST OMER   | <a href="mailto:Cedric.roatta@ac-lille.fr">Cedric.roatta@ac-lille.fr</a>                 |

## Quels sont les objectifs et les modalités de formation des enseignants ?

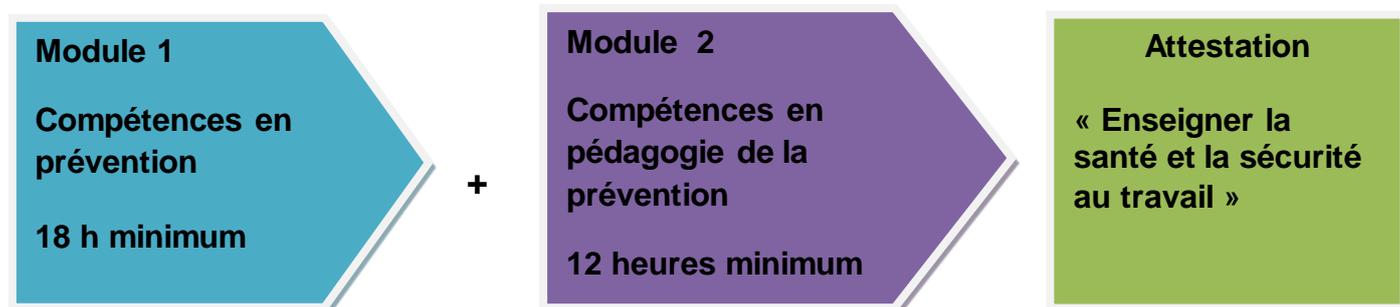
Objectif : transférer les compétences en « santé & sécurité au travail » inscrites dans les référentiels des diplômes

- Maîtriser l'approche par les risques : identification, évaluation, suppression des risques
- Intégrer les approches complémentaires (démarche ergonomique, analyse d'accident...)
- Mettre en œuvre des stratégies de démultiplication par niveaux et par filières
- Sensibiliser les enseignants à la sur-accidentabilité des jeunes au travail

### Modalités :

L'architecture proposée est modulaire.

- Le premier module « compétences en prévention » est le point de départ de la formation ES&ST et également celui du parcours de formation des nouveaux Formateurs SST, PRAP, Risques spécifiques.
- Pour obtenir l'attestation « Enseigner la Santé & la Sécurité au Travail », les stagiaires devront poursuivre leur parcours en participant au deuxième module « compétences en pédagogie de la prévention ».



## Quelles personnes sont concernées par la formation ES&ST ?

- Tout enseignant et tout formateur de la voie professionnelle (scolaire et apprentissage) devant acquérir des compétences en Enseignement de la Santé & Sécurité au travail.
- Cette formation est **obligatoire** pour toute personne inscrite dans un parcours pour devenir formateur dans les spécialités suivantes SST, PRAP (IBC, 2S et PE), Echafaudages (R 408) et fortement **conseillée** pour la formation de Formateur en Prévention des risques électriques, Risques biologiques, Conduite d'engins.
- **Pré – requis nécessaire** : aucun

Afin de développer une mobilisation de tous dans la prévention des risques professionnels chez nos jeunes, il est préconisé à tous les enseignants de lycée professionnel et technologique de suivre cette formation.

## Comment sont formés les élèves ?

Dans le cadre des enseignements, intégrer la maîtrise des risques en

- Utilisant un vocabulaire de prévention harmonisé,
- Prenant en compte la pluri-causalité des accidents,
- Mettant en œuvre une méthodologie d'analyse et d'évaluation des risques pour élaborer un plan de prévention, une méthode d'analyse des situations de travail en utilisant les concepts d'ergonomie,
- Identifiant les risques associés à une situation de travail et proposant des solutions,
- Analysant des situations réelles de travail en lien avec le Plan de Prévention, de Sécurité et de Protection de la Santé (PPFPS) et des consignes de sécurité.

Cette formation est rénovée par le référentiel de 2017. Elle était intitulée PRP (prévention des risques professionnels) jusqu'alors dans notre académie.

## 2. Sauveteur secouriste du travail (SST)

*Inspectrice référente: Bénédicte SWIDERSKI, IEN ET SBSSA*

*Correspondante DAFOP : Caroline GUFFROY*

## Comment sont formés les enseignants ?

Par qui ? Des formateurs de formateurs SST, habilités par l'INRS.

| NOM     | PRENOM    | ETABLISSEMENT                 | VILLE              | EMAIL  |
|---------|-----------|-------------------------------|--------------------|--|
| ALLOY   | LUCE      | RECTORAT                      | LILLE              | <a href="mailto:luce.alloy@ac-lille.fr">luce.alloy@ac-lille.fr</a>                 |
| AMERICH | LAURE     | LP ILE DE FLANDRE             | ARMENTIERES        | <a href="mailto:Laure.Americh@ac-lille.fr">Laure.Americh@ac-lille.fr</a>           |
| BASSOM  | FRANCOISE | LP LYC PIERRE MENDES-FRANCE   | BRUAY-LA-BUISSIERE | <a href="mailto:francoise.tailliez@ac-lille.fr">francoise.tailliez@ac-lille.fr</a> |
| BRICHE  | NADINE    | LP LES HAUTS DE FLANDRE       | SECLIN             | <a href="mailto:nadine.briche@ac-lille.fr">nadine.briche@ac-lille.fr</a>           |
| DUMONT  | REGIS     | LP ALAIN SAVARY - JULES FERRY | ARRAS              | <a href="mailto:regis.dumont@ac-lille.fr">regis.dumont@ac-lille.fr</a>             |
| GUFFROY | CAROLINE  | LYPSO                         | SAINT-OMER         | <a href="mailto:caroline.guffroy@ac-lille.fr">caroline.guffroy@ac-lille.fr</a>     |
| MOURO   | PASCALE   | CLG GAYANT                    | DOUAI              | <a href="mailto:pascale.mouro@ac-lille.fr">pascale.mouro@ac-lille.fr</a>           |

## Quels sont les objectifs de la formation ?

→ **Pour la formation de base des sauveteurs, secouristes du travail** : elle respecte les objectifs et la conformité liés au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

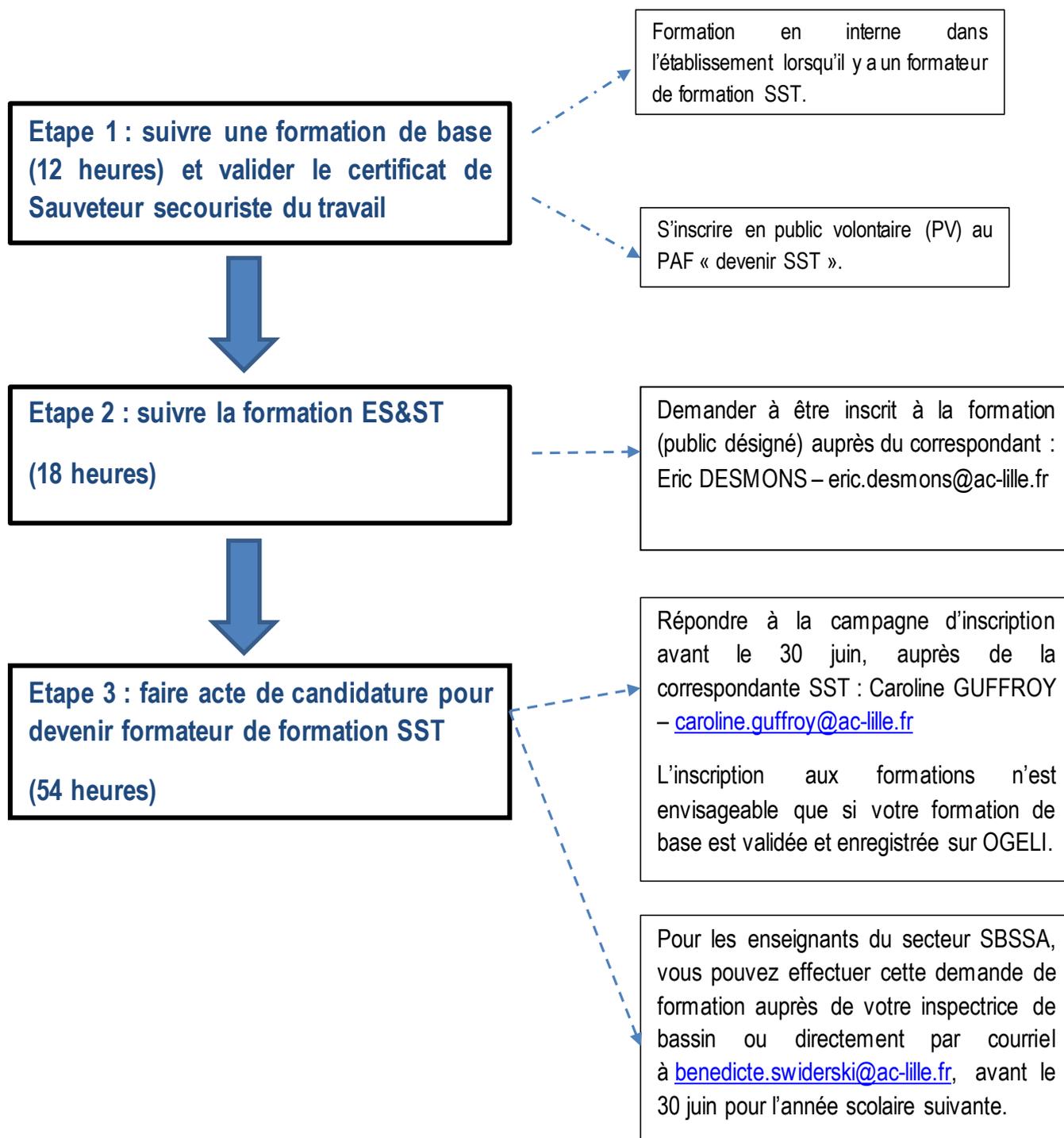
→ **Pour la formation de formateur SST** :

L'objectif est de concevoir, animer et évaluer une action de formation ou de maintien et actualisation des compétences (MAC) à destination de formateurs.

Les contenus sont identifiés par l'INRS :

- Appropriation et maîtrise du document de référence et des référentiels (d'activité, de compétences, de certification)
- Principe de construction d'une proposition d'action de formation inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise (adaptée au contexte de la formation des formateurs de la formation initiale)
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST et à leur évaluation
- Accompagnement des formateurs SST.

## Modalités de la formation dans l'académie de Lille :



### Quels enseignants sont concernés ?

Tous les enseignants sont concernés.

Les enseignants de PSE doivent être formateurs de formation SST et être à jour de leur MAC (maintien et actualisation des compétences). Tous les autres enseignants de l'enseignement professionnel participent aux démarches de prévention. Ils peuvent à ce titre, ainsi que tous les membres de l'équipe éducative, contribuer aux formations SST.

## Comment sont formés les élèves ?

Dans le cadre de leur formation, tous les élèves de lycée professionnel doivent suivre la formation SST ou la passerelle SST.

Elle développe le sens de la responsabilité par rapport aux autres, la solidarité et permet de prendre conscience de ses devoirs et droits. Les compétences sociales et civiques développées par le biais de cette formation ajoutées au rôle essentiel du SST en amont d'un accident du travail en matière de prévention des risques professionnels doivent contribuer à placer les formations pratiques de SST au cœur des enseignements de lycée professionnel.

### Modalités :

Les durées précisées par l'INRS et l'Education nationale pour :

| Statut de l'élève  | Type de formation   | Durée de formation   |
|--|---|--|
| Titulaire du PSC1* <b>depuis moins de 2 ans</b>                      | Module passerelle PSC1-SST<br>+<br>MAC SST                                | Durée déterminée par le formateur<br>(pour un groupe de 10 élèves) |
| Titulaire du SST depuis moins de 2 ans                               | MAC SST   | 4 heures (pour un groupe de 10 élèves)                             |
| Pas de formation ou titulaire du PSC1 ou du SST depuis plus de 2 ans | Formation de préparation au certificat de sauveteur secouriste du travail | 12 heures (pour un groupe de 10 élèves)                            |

\* PSC1 : prévention et secours civiques niveau 1 (attestation pouvant être délivrée aux élèves de 3ème ayant suivi la formation aux premiers secours)

Seule la mise en place du module passerelle PSC1 – SST et du MAC SST sont dispensés dans le cadre de la PSE (cf « Ressources pour les classes préparatoires au CAP et au baccalauréat professionnel » de décembre 2009, document édité par Eduscol) pour la partie « 4.2.5 Gérer les situations d'urgence ».

→ Seules 8 heures maximum de la PSE peuvent donc être dédiées à la passerelle PSC1 – SST et MAC SST.

La première formation MAC SST doit être réalisée dans les 24 mois qui suivent la formation initiale puis tous les 24 mois.

## Evaluation et validation :

- L'évaluation des SST s'effectue selon des critères définis par l'INRS dans les référentiels d'activité et de compétences SST et transcrits dans une grille de certification des compétences SST (document INRS).
- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans les référentiels d'activité et de compétences SST. A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation (sauf allègement spécifique formalisé dans un protocole d'allègement cosigné par l'entité et le stagiaire) et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.
- La validation de la formation est faite après :
  - Evaluation continue des stagiaires,
  - Vérification par le formateur des informations enregistrées concernant la session et les stagiaires.
  - Enregistrement des résultats dans l'outil de gestion (OGELI) à l'issue de la formation pour permettre l'édition des certificats de SST.

## Equivalence :

Par décret du 5 décembre 2007, le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1)**, conformément à la réglementation en vigueur

Le formateur SST et/ou le titulaire SST majeur à jour de ses compétences, peut assurer la formation d'une durée de 2 heures intitulée « les gestes qui sauvent » à la condition d'avoir participé à une formation sur ce référentiel.

Le formateur SST, est autorisé par décret du 5 juin 2016 à délivrer le PSC1 à condition d'être inscrit sur la liste académique des formateurs PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1).

Contact chargée académique du dossier secourisme : Luce ALLOY ; [luce.alloy@ac-lille.fr](mailto:luce.alloy@ac-lille.fr)  
Service infirmier rectorat 03.20.15.60.26.

# 3. Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)



**Inspectrice référente : Isabelle CHAVEYRIAT, IEN ET SBSSA**

**Correspondant DAFOP : Cédric DEFOSSEZ**

### 3.1 PRAP IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce)



## Comment sont formés les enseignants ?

Par qui ? Des formateurs de formateurs

| NOM                 | PRENOM     | ETABLISSEMENT          | VILLE.            | EMAIL                            |
|---------------------|------------|------------------------|-------------------|----------------------------------|
| DEFOSSEZ-PICHENDEOT | CEDRIC     | LP FRANCOIS HENNEBIQUE | LIEVIN            | cedric.defossez@ac-lille.fr      |
| LEFEBVRE            | CHRISTELLE | LP MENDES FRANCE       | BRUAY LA BUSSIERE | Christelle.lefebvre7@ac-lille.fr |

## Quels enseignants sont concernés selon le niveau de formation ?

- **Formation certificative PRAP IBC (Certificat PRAP IBC)** pour tous les enseignants concernés par la prévention des risques liés à l'activité physique dans l'industrie, le bâtiment, le commerce... et pouvant être amenés à devenir des formateurs.
- **Formation de formateur PRAP IBC** pour les enseignants (STI, BSE, Eco-Gestion, EPS...) s'engageant à dispenser la formation certificative PRAP IBC auprès d'élèves et d'apprentis. Ces enseignants doivent avoir suivi la formation aux prérequis en prévention (PRP), être titulaires du certificat PRAP et avoir les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme.
- **MAC PRAP IBC** maintien et actualisation des compétences pour tous les formateurs

Rappel : Les **Pré Requis en Prévention (ES&ST)** sont nécessaires aux enseignants et formateurs qui préparent leurs élèves et apprentis à un diplôme intégrant la Santé & Sécurité au Travail

## Modalités de la formation dans l'académie de Lille :

### Etape 1 : suivre une formation certificative PRAP Industrie Bâtiment Commerce

Quelle durée de formation ? 12h

Quel objectif ? Acquérir les compétences permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique, dans l'environnement de travail

#### Quelles modalités d'évaluation ?

- Participation active à l'ensemble de la formation
- Validation des critères de la fiche individuelle de suivi
- Réussite de l'évaluation certificative

Comment attester ? Délivrance du Certificat PRAP IBC, par l'INRS

Formation en interne dans l'établissement lorsqu'il y a un formateur PRAP IBC

Demander à être inscrit à la formation (public désigné) auprès de l'inspecteur référent

### Etape 2 : si cela n'est pas déjà fait, suivre la formation des pré-requis en prévention

Quelle durée ? 18h

Demander à être inscrit à la formation (public désigné) auprès de l'inspecteur référent

### Etape 3 : faire acte de candidature pour devenir formateur PRAP IBC

Quelle durée de formation : 35h

#### Quels objectifs ?

- Accompanyer l'établissement dans la mise en œuvre des formations PRAP IBC
- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail pour proposer des pistes d'amélioration
- Organiser, animer, évaluer et attester une formation certificative PRAP IBC auprès des élèves et apprentis (formation initiale)

Quelles modalités d'évaluation ? Présence assidue, réussite des épreuves certificatives correspondant aux 3 domaines de compétences du référentiel de formateur PRAP IBC

Comment attester ? Délivrance par l'INRS du certificat d'aptitude pédagogique à la formation PRAP IBC (carte de formateur PRAP IBC)

Demander à être inscrit à la formation (public désigné) auprès de l'inspecteur référent

### Etape 4 : suivre la formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences de Formateur PRAP IBC

Quelle durée de formation : 14h (tous les 2 ans)

Public désigné (inscription automatique)

# Comment sont formés les élèves ? PRAP IBC

- Quels élèves ?  
Les élèves des secteurs industrie, bâtiment, commerce.
- Quels formateurs ?  
Les formateurs PRAP IBC à jour du MAC (Maintien et actualisation des compétences)  
Un formateur PRAP IBC assisté d'enseignants titulaires du certificat PRAP IBC, ayant validé les pré-requis en prévention.
- Quelle durée de formation ?  
12h minimum pouvant être réparties sur plusieurs séances et disciplines, en lien avec la stratégie globale de formation et les PFMP.
- Quels objectifs ?  
Rendre les élèves, les apprentis capables de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP IBC, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir.
- Quelles modalités d'évaluation ?  
Présence et participation durant la totalité de la formation.  
Description d'une situation de travail et proposition(s) d'amélioration(s).  
Manutention adaptée d'objets inertes
- Quels scénarios pédagogiques proposés aux élèves ?  
Il est fortement recommandé d'organiser, tout ou partie de la formation PRAP dès la première année de formation initiale, avant la première Période de Formation en Milieu Professionnel.
- Comment attester ?  
Délivrance par l'INRS, du certificat PRAP IBC.

|                         |   |   |          |
|-------------------------|---|---|----------|
| 1 <sup>ère</sup> séance | C1.1<br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la formation</li> <li>• Objectifs de la formation et modalités de validation</li> <li>• Place de cette formation dans la démarche de prévention</li> <li>• Les activités physiques dans l'activité de travail</li> </ul>     | 1 heure  |
|                         | C1.2  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• le phénomène d'apparition du risque</li> <li>• les principaux risques de son métier et les effets induits</li> <li>• les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.</li> </ul> | 30 min   |
|                         | C2.1  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur. Atteintes de l'appareil locomoteur et conséquences de ces atteintes sur la santé</li> </ul>  | 30 min   |
| 2 <sup>ème</sup> séance | C2.2  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eléments déterminants l'activité physique au travail</li> </ul>  | 2 heures |
|                         | C3.1  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• principes généraux de prévention et mesures de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique</li> </ul>  |          |
| 3 <sup>ème</sup> séance | C3.1  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des situations de travail (principes de base d'aménagement dimensionnel, recherche de pistes d'amélioration)</li> </ul>  | 2 heures |
|                         | C3.3<br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pour limiter les risques liés à la manutention manuelle occasionnelle de charges, avec lever/transporter/déposer au sol une caisse avec poignée.</li> </ul>                |          |
| 4 <sup>ème</sup> séance | C3.1  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des situations de travail (principes de base d'aménagement dimensionnel, recherche de pistes d'amélioration) (suite)</li> </ul>  | 2 heures |
|                         | C3.3<br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques gestuelles</li> </ul>   |          |
| 5 <sup>ème</sup> séance | C3.1  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la situation de travail</li> </ul>  | 2 heures |
|                         | C3.2  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation des informations</li> </ul>  |          |
| 6 <sup>ème</sup> séance | C3.1<br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuve 1 : Evaluation : analyse d'une situation de travail et proposition d'amélioration</li> </ul>   | 2 heures |
|                         | C3.3<br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuve 2 : Evaluation : techniques gestuelles PRAP IBC</li> </ul>   |          |

## 3.2 PRAP 2S (Sanitaire, Social), PRAP Petite Enfance



### Comment sont formés les enseignants ?

Par qui ? Des formateurs de formateurs

| NOM     | PRENOM   | DENOMINATION ETAB. D'AFFECT. | VILLE ETAB. D'AFFECT. | EMAIL  |
|---------|----------|------------------------------|-----------------------|--|
| SOUDANT | RITA     | LP LEO LAGRANGE              | BULLY-LES-MINES       | <a href="mailto:rita.soudant@ac-lille.fr">rita.soudant@ac-lille.fr</a>         |
| SZABO   | NATHALIE | LPO LY MARGUERITE YOURCENAR  | BEUVRY                | <a href="mailto:nathalie.crammer@ac-lille.fr">nathalie.crammer@ac-lille.fr</a> |

### Quels enseignants sont concernés selon le niveau de formation?

- **Formation certificative PRAP 2S (certificat PRAP 2S)** pour les enseignants concernés par la prévention des risques liés à l'activité physique en sanitaire et social et pouvant être amenés à devenir des formateurs
- **Formation de formateur PRAP 2S** pour les enseignants (STMS, éventuellement BSE intervenant dans les filières sanitaires) s'engageant à dispenser la formation certificative PRAP 2S auprès d'élèves et d'apprentis. Ces enseignants doivent avoir suivi la formation aux prérequis en prévention (PRP), être titulaires du certificat PRAP 2S et avoir les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme
- **MAC PRAP 2S** maintien et actualisation des compétences pour tous les formateurs

Nouvelle certification PRAP Petite Enfance : les formateurs PRAP 2S peuvent mettre en place la formation spécifique à la petite enfance et délivrer la certification correspondante (document ci-après).

Rappel : Les **Pré Requis en Prévention (ES&ST)** sont nécessaires aux enseignants et formateurs qui préparent leurs élèves et apprentis à un diplôme intégrant la Santé & Sécurité au Travail

## Modalités de la formation dans l'académie de Lille :

### Etape 1 : suivre une formation certificative PRAP Sanitaire et Social (2S)

Quelle durée de formation : 24h

Quel objectif ? Acquérir les compétences permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique, dans l'environnement de travail

#### Quelles modalités d'évaluation ?

- Participation active à l'ensemble de la formation
- Validation des critères de la fiche individuelle de suivi
- Réussite à l'évaluation assurée par le formateur PRAP 2S

Comment attester ? Délivrance du Certificat PRAP 2S, par INRS

Formation en interne dans l'établissement lorsqu'il y a un formateur de formation PRAP 2S

Demander à être inscrit à la formation (public désigné) auprès de l'inspecteur référent

### Etape 2 : si cela n'est pas déjà fait, suivre la formation des pré-requis en prévention. Quelle durée ? 18h

Demander à être inscrit à la formation (public désigné) auprès de l'inspecteur référent

### Etape 3 : faire acte de candidature pour devenir formateur PRAP 2S

Quelle durée de formation : 42h

#### Quels objectifs ?

- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre des formations PRAP 2S
- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail pour proposer des pistes d'amélioration
- Organiser, animer, évaluer et attester une formation certificative PRAP 2S auprès des élèves et apprentis (formation initiale)

Quelles modalités d'évaluation ? Présence assidue, réussite des épreuves certificatives correspondant aux 3 domaines de compétences du référentiel de formateur PRAP 2S

Comment attester ? Délivrance par l'INRS du certificat d'aptitude pédagogique à la formation PRAP 2S (carte de formateur PRAP 2S)

Demander à être inscrit à la formation (public désigné) auprès de l'inspecteur référent

### Etape 4 : suivre la formation de maintien et Actualisation des Compétences de Formateur PRAP 2S

Quelle durée de formation : 14h (tous les 2 ans)

Public désigné (inscription automatique)

## Comment sont formés les élèves ? PRAP 2S, PRAP PE

- Quels élèves ?  
Les élèves du secteur sanitaire et social.
- Quels formateurs ?  
Les formateurs PRAP 2S à jour du MAC (Maintien et actualisation des compétences)  
Un formateur PRAP 2S assisté d'enseignants titulaires du certificat PRAP 2S, ayant validé les pré-requis en prévention.
- Quelle durée de formation ?  
PRAP 2S : 24 h minimum pouvant être réparties sur plusieurs séances d'enseignement professionnel, en lien avec la stratégie globale de formation et les PFMP.  
PRAP PE : 16 h minimum (dont 6 h consacrées à la « technique gestuelle enfant » et à son évaluation) pouvant être réparties sur plusieurs séances d'enseignement professionnel en lien avec la stratégie globale de formation et les PFMP.
- Quels objectifs ?  
Rendre les élèves, les apprentis capables de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP 2S ou de la PRAP PE, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir.
- Quelles modalités d'évaluation ?  
Présence et participation durant la totalité de la formation.  
Description d'une situation de travail et proposition(s) d'amélioration(s).  
Manutention adaptée d'objets inertes, aide à la manutention des personnes.
- Quels scénarios pédagogiques proposés aux élèves ?  
Il est fortement recommandé d'organiser, tout ou partie de la formation PRAP dès la première année de formation initiale, avant la première Période de Formation en Milieu Professionnel.
- Comment attester ?  
Délivrance par l'INRS, du certificat PRAP 2S ou PRAP PE

## Certification PRAP 2S

|   |  |  |           |
|---|--|--|-----------|
| 1 <sup>ère</sup> séance                     | <b>C1.1</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de la formation</li> <li>Objectifs de la formation et modalités de validation</li> <li>Place de cette formation dans la démarche de prévention</li> <li>Les activités physiques dans l'activité de travail</li> </ul>  | 1 heure   |
|   | <b>C1.2</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le phénomène d'apparition du risque</li> <li>les principaux risques de son métier et les effets induits</li> <li>les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.</li> </ul>  | 30 min    |
|   | <b>C2.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Eléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur. Atteintes de l'appareil locomoteur et conséquences de ces atteintes sur la santé</li> </ul>   | 30 min    |
| 2 <sup>ème</sup> séance                     | <b>C2.2</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Éléments déterminants l'activité physique au travail</li> <li>principes généraux de prévention et mesures de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique</li> </ul>   | 2 heures  |
|   | <b>C3.1</b>  |  |           |
| 3 <sup>ème</sup> séance                     | <b>C3.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des situations de travail (principes de base d'aménagement dimensionnel, recherche de pistes d'amélioration)</li> <li>Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pour limiter les risques liés à la manutention manuelle occasionnelle de charges, avec lever/transporter/déposer au sol une caisse avec poignée.</li> </ul> | 2 heures  |
|   | <b>C3.3</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> |  |           |
| 4 <sup>ème</sup> séance                     | <b>C3.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des situations de travail (principes de base d'aménagement dimensionnel, recherche de pistes d'amélioration) (suite)</li> <li>Techniques gestuelles</li> </ul>  | 2 heures  |
|   | <b>C3.3</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> |  |           |
| 5 <sup>ème</sup> séance                     | <b>C3.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la situation de travail</li> <li>Circulation des informations</li> </ul>   | 2 heures  |
|   | <b>C3.2</b>  |  |           |
|   | <b>C3.1</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Epreuve 1 : Evaluation : analyse d'une situation de travail et proposition d'amélioration</li> </ul>  |           |
| 6 <sup>ème</sup> à 12 <sup>ème</sup> séance | <b>C3.3</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques gestuelles enfants, adultes</li> <li>Epreuve 2 : Evaluation : techniques gestuelles PRAP 2S</li> </ul>   | 14 heures |

## Certification PRAP Petite Enfance pour les apprentis CAP PE, CAP AEPE

|  |  |  |          |
|--|--|--|----------|
| 1 <sup>ère</sup> séance                    | <b>C1.1</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de la formation</li> <li>Objectifs de la formation et modalités de validation</li> <li>Place de cette formation dans la démarche de prévention</li> <li>Les activités physiques dans l'activité de travail</li> </ul>  | 1 heure  |
|  | <b>C1.2</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le phénomène d'apparition du risque</li> <li>les principaux risques de son métier et les effets induits</li> <li>les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.</li> </ul>  | 30 min   |
|  | <b>C2.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Eléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur. Atteintes de l'appareil locomoteur et conséquences de ces atteintes sur la santé</li> </ul>   | 30 min   |
| 2 <sup>ème</sup> séance                    | <b>C2.2</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Éléments déterminants l'activité physique au travail</li> <li>principes généraux de prévention et mesures de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique</li> </ul>   | 2 heures |
|  | <b>C3.1</b>  |  |          |
| 3 <sup>ème</sup> séance                    | <b>C3.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des situations de travail (principes de base d'aménagement dimensionnel, recherche de pistes d'amélioration)</li> <li>Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pour limiter les risques liés à la manutention manuelle occasionnelle de charges, avec lever/transporter/déposer au sol une caisse avec poignée.</li> </ul> | 2 heures |
|  | <b>C3.3</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> |  |          |
| 4 <sup>ème</sup> séance                    | <b>C3.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des situations de travail (principes de base d'aménagement dimensionnel, recherche de pistes d'amélioration) (suite)</li> <li>Techniques gestuelles</li> </ul>  | 2 heures |
|  | <b>C3.3</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> |  |          |
| 5 <sup>ème</sup> séance                    | <b>C3.1</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la situation de travail</li> <li>Circulation des informations</li> </ul>   | 2 heures |
|  | <b>C3.2</b>  |  |          |
|  | <b>C3.1</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Epreuve 1 : Evaluation : analyse d'une situation de travail et proposition d'amélioration</li> </ul>  |          |
| 6 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> séance | <b>C3.3</b><br><i>Impérativement le formateur PRAP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques gestuelle enfants (grands et petits)</li> <li>Epreuve 2 : Evaluation : techniques gestuelles PRAP PE</li> </ul>  | 6 heures |

Remarque générale : Toutes les informations relatives à l'organisation de ces formations (dans le cadre de la formation initiale) sont consultables sur le site : [www.esst-inrs.fr/gestion/](http://www.esst-inrs.fr/gestion/)

# 4. La prévention des risques biologiques

*Inspectrice référente: Bénédicte SWIDERSKI, IEN ET SBSSA*

*Correspondante DAFOP : Caroline GUFFROY*

## Comment sont formés les enseignants ?

Par qui ? Une formatrice académique :

| NOM   | PRENOM   | ETABLISSEMENT  | VILLE | EMAIL                      |
|-------|----------|----------------|-------|----------------------------|
| DIENE | Isabelle | ERDV LP PLEYEL | LOOS  | Isabelle.diene@ac-lille.fr |

## Quels sont les objectifs et les modalités de formation des enseignants ?

### Public ciblé :

Public désigné par le corps d'inspection SBSSA. Jusqu'alors, les formations ont été adressées à des enseignants des filières Accompagnement Soins Services à la Personne, Hygiène Propreté Stérilisation, Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif, ou intervenant en SEGPA.

### Objectifs :

Être capable de proposer des situations professionnelles adaptées, permettant l'analyse des risques biologiques et la proposition de moyens de prévention à la fois sur le plan de l'enseignement des risques biologiques et sur celui de la gestion des risques dans leurs enseignements.

### Durée :

Une journée de formation.

### Effectif des groupes :

16 à 20 enseignants

### Contenus :

Les risques biologiques au travail et la chaîne de transmission.

La démarche de prévention.

Le cadre juridique.

La surveillance médicale.

La prévention intrinsèque et la protection collective et individuelle.

Les ressources.

Elaboration de situations professionnelles et analyse des risques biologiques (travaux de groupes).

## **Comment sont formés les élèves ?**

La formation aux risques biologiques est intégrée aux contenus de la stratégie globale de formation dans les Baccalauréats professionnels Accompagnement Soins Services à la Personne et Hygiène Propreté Stérilisation : Techniques professionnelles, Savoirs Associés et Prévention Santé Environnement.

La formation aux risques biologiques est également intégrée pour tous les élèves entrant en classe de seconde professionnelle ou en CAP aux contenus de la semaine de préparation à la première période de formation en milieu professionnel.

Ce temps, construit par l'équipe pédagogique et associant les partenaires du monde économique, est utilisé pour préparer l'élève aussi bien aux attendus du monde professionnel qu'aux règles de santé et de sécurité indispensables.

L'exploitation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel permet un retour d'expériences sur la gestion des risques biologiques.

# 3. Travail en hauteur selon la recommandation R408

*Inspectrice référente : Sandrine MYKAJ, IEN ET STI*

*Correspondant DAFOP : Christophe BONVARLET*

# 1. Quelles personnes sont concernées ?

## 1.1 Contexte professionnel

Tous les intervenants professionnels du bâtiment sont appelés à utiliser des matériels d'accès ou des plateformes permettant d'intervenir en situation de travail en hauteur.

## 1.2 Textes réglementaires

### 1. Référentiel de diplômes

Certains référentiels de diplômes intégraient déjà des activités professionnelles, propres à chaque métier, permettant d'acquérir les compétences nécessaires au regard de ces matériels

Exemples :

- référentiel *BAC PRO Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre*  
→ C3.6 - Monter et démonter un échafaudage, un étaielement.
- référentiel *CAP Peintre applicateur de revêtements*  
→ C3.2 - Monter et utiliser un échafaudage.

**2. L'arrêté du 8 novembre 2012** (BO n°46 du 13 décembre 2012) précise que, pour les diplômes professionnels (voir liste page 24) relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (annexes 3,4 et 5).

***En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.  
L'attestation est délivrée si celui-ci a participé à toutes les séances de ce fait suivi la durée préconisée de la formation et réalisé la mise en œuvre attendue.***

L'arrêté ne concerne que les échafaudages de pied. Ainsi, pour un certain nombre de diplômes, la formation à ces matériels vient-elle en complément de celle déjà effectuée pour les matériels d'accès ou les plateformes de travail traditionnellement liés à leurs activités et prévue par les référentiels dont elle relève. Il précise, selon les diplômes, le niveau de compétence à acquérir par les élèves au regard de la R408.

Annexes

### **Liste des spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation portant sur le travail en hauteur**

Groupe I : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation).

#### Spécialités de baccalauréat professionnel

Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie

Technicien d'études du bâtiment, option B : assistant en architecture

Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre, matériaux de synthèse

Ouvrages du bâtiment : métallerie

Travaux publics

Spécialités de brevet professionnel

Métiers de la pierre

Spécialités de certificat d'aptitude professionnelle

Serrurier-métallier

Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse

Tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration

Couvreur

#### Mention complémentaire de niveau V

Zinguerie

#### Mention complémentaire de niveau IV

Peinture décoration

### Spécialités de brevet d'études professionnelles

Réalisations du gros-œuvre  
Réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse  
Réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment  
Aménagement finition  
Travaux publics

[Groupe II : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 4 et en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés \(utilisation et réception\).](#)

### Spécialités de brevet professionnel

Couvreur  
Construction d'ouvrages en aluminium, verre et matériaux de synthèse  
Serrurerie-métallerie  
Mention complémentaire de niveau IV  
Technicien en énergies renouvelables

[Groupe III : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 3 et en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés \(utilisation et montage\).](#)

### Spécialités de certificat d'aptitude professionnelle

Maçon  
Constructeur en béton armé du bâtiment  
Constructeur en ouvrages d'art  
Peintre-applicateur de revêtement

[Groupe IV : diplômes professionnels concernés par la formation définie en annexes 3, 4, 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés \(utilisation, réception et montage\).](#)

### Spécialités de baccalauréat professionnel

Aménagement et finition du bâtiment  
Spécialités de brevet professionnel  
Peinture revêtement

Sont **ABSENTES** de l'arrêté du 8 novembre 2012, les formations liées aux secteurs « **GENIE INDUSTRIEL BOIS** » et « **GENIE THERMIQUE** » (sauf MC « Technicien en énergies renouvelables »).

## **3. L'arrêté du 20 juillet 2015**

L'arrêté du 20 juillet 2015 précise que « les candidats à l'obtention des spécialités de diplômes professionnels dont la liste est fixée en annexe doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation prévue par la recommandation R 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative en tout ou partie, au montage, à la réception et à l'utilisation des échafaudages de pied (annexes 3, 4 et 5) ».

[Groupe I : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés \(utilisation d'un échafaudage\).](#)

Brevet d'études professionnelles bois option « construction bois ».  
Certificat d'aptitude professionnelle charpentier bois.  
Certificat d'aptitude professionnelle constructeur bois.  
Certificat d'aptitude professionnelle menuisier installateur.

[Groupe II : diplômes professionnels concernés par la formation définie en annexes 3, 4, 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés \(montage, réception et utilisation d'un échafaudage\).](#)

Baccalauréat professionnel technicien constructeur bois.  
Brevet professionnel charpentier bois.

*L'inclusion de cette formation dans les référentiels et l'obligation de la suivre correspondent au souci d'offrir une **efficacité et une employabilité** accrue dans les métiers concernés, ainsi qu'une **amélioration des compétences en matière de sécurité sur les chantiers**.*

**Synthèse des diplômes relevant des arrêtés du 8 novembre 2012 et du 20 juillet 2015**

| DOMAINES              | DIPLOMES PROFESSIONNELS   | Annexes R408 |           |             |
|-----------------------|---|--------------|-----------|-------------|
|                       |   | ANNEXE 3     | ANNEXE 4  | ANNEXE 5    |
|                       |   | Montage      | Réception | Utilisation |
| Construction économie | BAC PRO Technicien du bâtiment option études et économies             |              |           | X           |
|                       | BAC PRO Technicien du bâtiment option assistant en architecture       |              |           | X           |
| Bâtiment métallerie   | BAC PRO Ouvrages du bâtiment: aluminium, verre, matériaux de synthèse |              |           | X           |
|                       | BEP Ouvrages du bâtiment: aluminium, verre, matériaux de synthèse     |              |           | X           |
|                       | BP constructeur ouvrages bâti aluminium verre synthèse                |              | X         | X           |
|                       | BAC PRO Ouvrages du bâtiment: métallerie                              |              |           | X           |
|                       | BEP Réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment                  |              |           | X           |
|                       | BP serrurerie - métallerie  |              | X         | X           |
|                       | CAP Serrurier métallier   |              |           | X           |
|                       | CAP Constructeur ouvrages bâti aluminium verre synthèse               |              |           | X           |
|                       | CAP Constructeur en ouvrages d'art                                    | X            |           | X           |
| Travaux publics       | BAC PRO Travaux Publics   |              |           | X           |
|                       | BEP Travaux Publics   |              |           | X           |
| Finition              | BAC PRO Aménagement et finition du bâtiment                           | X            | X         | X           |
|                       | MC IV Peinture décoration   |              |           | X           |
|                       | CAP Peintre applicateur de revêtement                                 | X            |           | X           |
|                       | BEP Aménagement finition  |              |           | X           |
|                       | BP Peinture revêtement  | X            | X         | X           |
| Énergétique           | MC IV Technicien en énergies renouvelables                            |              | X         | X           |
| Couverture Zinguerie  | MC V zinguerie  |              |           | X           |
|                       | BP Couvreur   |              | X         | X           |
|                       | CAP Couvreur  |              |           | X           |
| Taille de pierre      | BEP Métiers de la pierre  |              |           | x           |
|                       | CAP Tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration       |              |           | X           |
|                       | BP de la pierre   |              |           | X           |
| Gros œuvre            | BEP Réalisation du gros œuvre   |              |           | X           |
|                       | BAC PRO Organisation réalisation gros œuvre                           | X            | X         | X           |
|                       | CAP Maçon   | X            |           | X           |
|                       | CAP Constructeur en béton armé  | X            |           | X           |
| Bois                  | BEP Bois option constructeur bois                                     |              |           | X           |
|                       | CAP Charpentier bois  |              |           | X           |
|                       | CAP Constructeur bois   |              |           | X           |
|                       | CAP Menuisier installateur  |              |           | X           |
|                       | BAC PRO Technicien constructeur bois                                  | X            | X         | X           |
|                       | BP Charpentier bois   | X            | X         | X           |

**4. Le décret n° 2013-915 du 11 octobre 2013** relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.

#### **5. Le décret n°2015 – 444 du 17 avril 2015**

Le décret n°2015-444 du 17 avril 2015 modifiant les articles D.4153-30 et D.4153-31 du code du travail modifie la sous-section 11 de la section 2 du décret n°2013-915 du 11 octobre 2013 relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans.

« I.-Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux temporaires en hauteur lorsque la prévention du risque de chute de hauteur n'est pas assurée par des mesures de protection collective.

II.-Il peut être dérogé, pour l'utilisation d'échelles, d'escabeaux et de marchepieds, à l'interdiction mentionnée au I, dans les conditions prévues par le deuxième alinéa de l'article [R. 4323-63](#).

III.-Il peut être dérogé, pour les travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle, à l'interdiction mentionnée au I, dans les conditions et selon les modalités prévues à la section III du présent chapitre et à l'article [R. 4323-61](#). Cette dérogation est précédée, tant au sein des établissements mentionnés à l'article [R. 4153-38](#) qu'en milieu professionnel, de la mise en œuvre des informations et formations prévues par les articles [R. 4323-104](#) à [R. 4323-106](#) ».



**L'interdiction reste applicable aux jeunes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> SEGPA en collège et en EREA ainsi qu'aux élèves de 3<sup>ème</sup> Préparation aux Formations Professionnelles (3<sup>ème</sup> Prépa Pro).**

#### **6. Incidence de l'arrêté du 8 novembre 2012 sur les compétences des enseignants**

Pour former les élèves au regard de l'arrêté du 8 novembre 2012, les enseignants doivent être reconnus comme « formateur ». Ils sont inscrits, répertoriés sur OGELI (Outil de Gestion en Ligne des formations en santé et sécurité au travail), site régi par l'INRS. Pour acquérir les compétences attendues, ils doivent avoir suivi les stages de formation inscrits au Plan Académique de Formation à public désigné et doivent avoir préalablement suivi le module de formation « Pré-requis en prévention ».

## **2. Comment sont formés les enseignants ?**

### **2.1 Par qui ?**

Un groupe de 7 formateurs mène les formations de formateurs dans le cadre de la prévention des risques liées au travail temporaire en hauteur pour l'utilisation, le montage et le démontage d'échafaudage de pied fixe.

| NOM           | PRENOM          | DENOMINATION ETAB. D'AFFECT. | VILLE ETAB. D'AFFECTATION | EMAIL                                     |
|---------------|-----------------|------------------------------|---------------------------|---|
| LEULLIEUX     | Dominique       | LP GUYNEMER                  | SAINT POL SUR MER         | Dominique.leullieux@ac-lille.fr           |
| BONVARLET     | CHRISTOPHE      | LP LYC RENE CASSIN           | MONTIGNY-EN-OSTREVENT     | christophe.bonvarlet@ac-lille.fr          |
| CARLIER       | JEAN PIERRE     | LP LYC FRANCOIS MANSART      | MARLY                     | jean-pierr11.carlier@ac-lille.fr          |
| DE COSTER     | DOMINIQUE       | LP LYC JACQUES LE CARON      | ARRAS                     | dominique1.decoster@ac-lille.fr           |
| FAUQUEMBERGUE | MARC LUC PHILIP | LP BERNARD CHOCHOY           | LUMBRES                   | marc-luc-philip.fauquembergue@ac-lille.fr |
| LEFEBVRE      | OLIVIER         | LP MAURICE DUHAMEL           | LOOS                      | olivier.lefebvre@ac-lille.fr              |
| LEFLON        | BERNARD         | LP LYC JACQUES LE CARON      | ARRAS                     | bernard.leflon@ac-lille.fr                |

## 2.2 Quels enseignants sont concernés ?

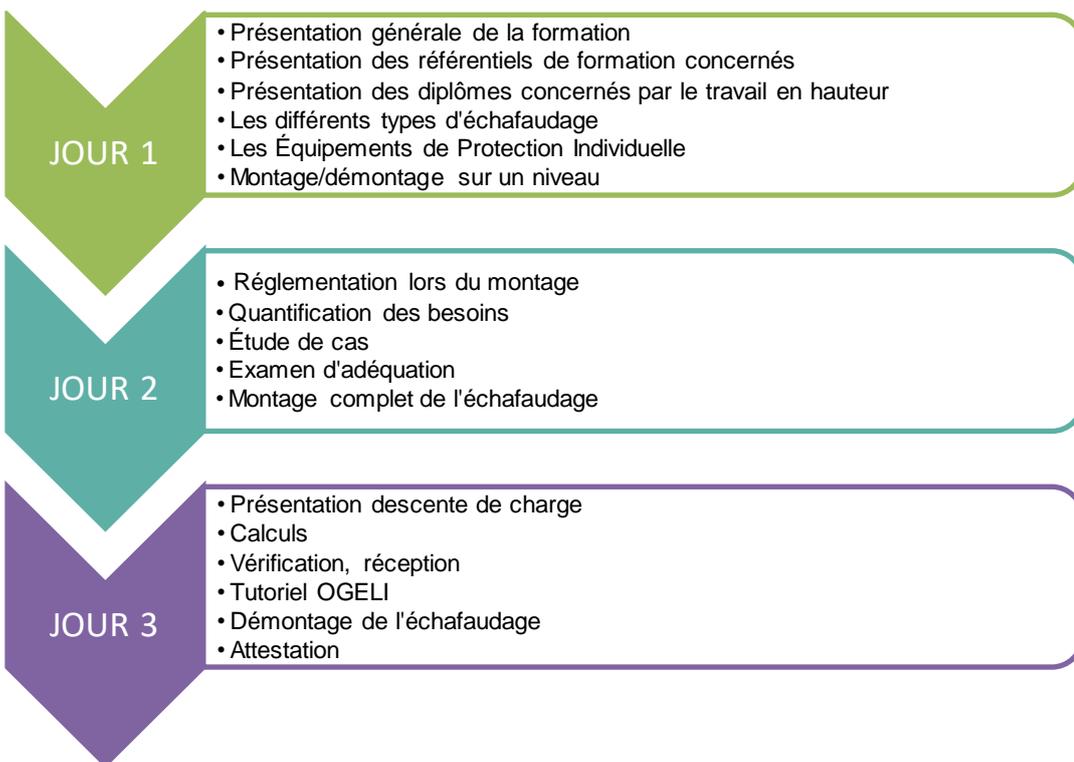
Tous les enseignants devant former les élèves à la prévention des risques liés au travail en hauteur dans le cadre de l'utilisation des échafaudages de pied fixe selon la recommandation R408.

## 2.3 Quelles sont les modalités de formation des enseignants ?

### - Journées de formation : formation initiale

Les formations à la prévention des risques liés au travail en hauteur lors du montage, démontage et l'utilisation d'un échafaudage de pied fixe se déroulent dans le cadre du Plan Académique de Formation à public désigné. Il n'y a donc pas de campagne d'inscription. Toutefois, il est possible de signaler votre candidature par courriel en contactant le professeur référent Monsieur BONVARLET ([christophe.bonvarlet@ac-lille.fr](mailto:christophe.bonvarlet@ac-lille.fr)) ou l'inspectrice en charge de ce dossier ([sandrine.mykaj@ac-lille.fr](mailto:sandrine.mykaj@ac-lille.fr)).

Trois journées de formation sont organisées et définies comme suit :



La présence est obligatoire sur les trois journées de formation.

À l'issue des trois journées de formation, les professeurs sont reconnus formateurs R408 et renseignés dans OGELI.

### - Journées de formation : MAC

Après 4 ans, les professeurs formateurs R408 sont de nouveau convoqués à des journées de formation afin de maintenir et actualiser leurs connaissances communément appelées « Maintien et Actualisation des Connaissances » ou « recyclage des formateurs ».

**Objectif 1** : actualisation des connaissances au regard des nouveaux textes réglementaires ;

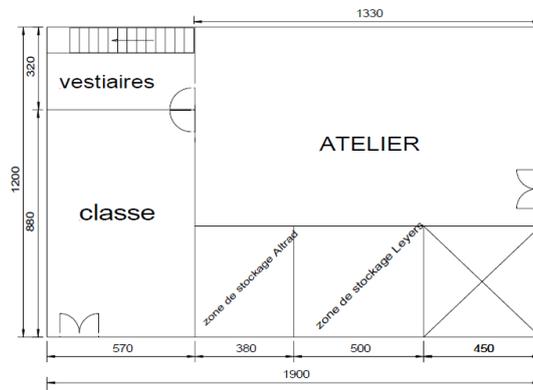
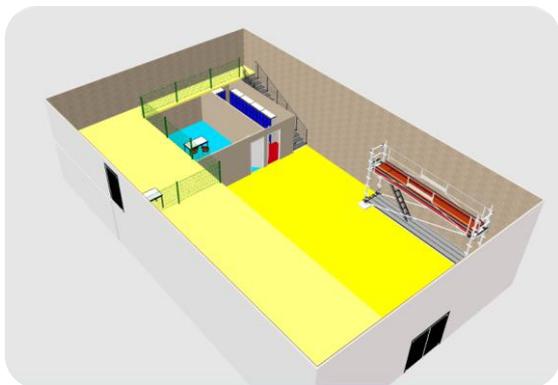
**Objectif 2** : retour d'expériences ;

**Objectif 3** : compléments de formation sur d'autres types de matériels (tour d'étalement, etc.) ;

**Objectif 4** : accompagnement des enseignants dans la construction de séquences pédagogiques pour les élèves au regard de la prévention des risques professionnels liés au travail en hauteur.

## - Plateau technique de formation des enseignants

Les formations se déroulent au sein de la plateforme de formation du lycée professionnel René Cassin à Montigny en Ostrevant. Une nouvelle plateforme de formation est fonctionnelle depuis l'année scolaire 2017-2018 au lycée professionnel Bernard Chochoy de Lumbres.



## 3. Comment sont formés les élèves ?

La formation des jeunes concernés doit être réalisée en amont de leur inscription à l'examen, c'est-à-dire au plus tard avant la fin du 1er trimestre de l'année de première pour les diplômes intermédiaires ou de l'année de la classe de terminale. De ce fait, il est impératif de l'organiser tout au long du parcours de formation en tenant compte des nécessités inhérentes aux activités conduites lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le professeur formateur ouvre une session sur OGELI qui est ouverte dès l'entrée du jeune en formation et qui peut « courir » sur une année scolaire. Une session clôturée ne permet plus de modifier les informations (dates de formation, nom et nombre d'élèves, etc.). Dans tous les cas, les attestations de formation peuvent être éditées à tout moment.

Les jeunes ayant validé la formation se verront délivrer une attestation de suivi de formation.

La formation pratique se fera avec un groupe maxi de 7 élèves.

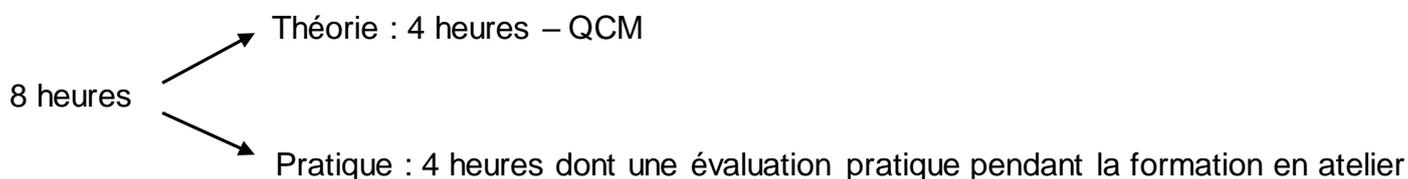
### 3.1. Proposition de contenu de formation en fonction de l'exigence des référentiels

#### Annexe 5 : utilisation

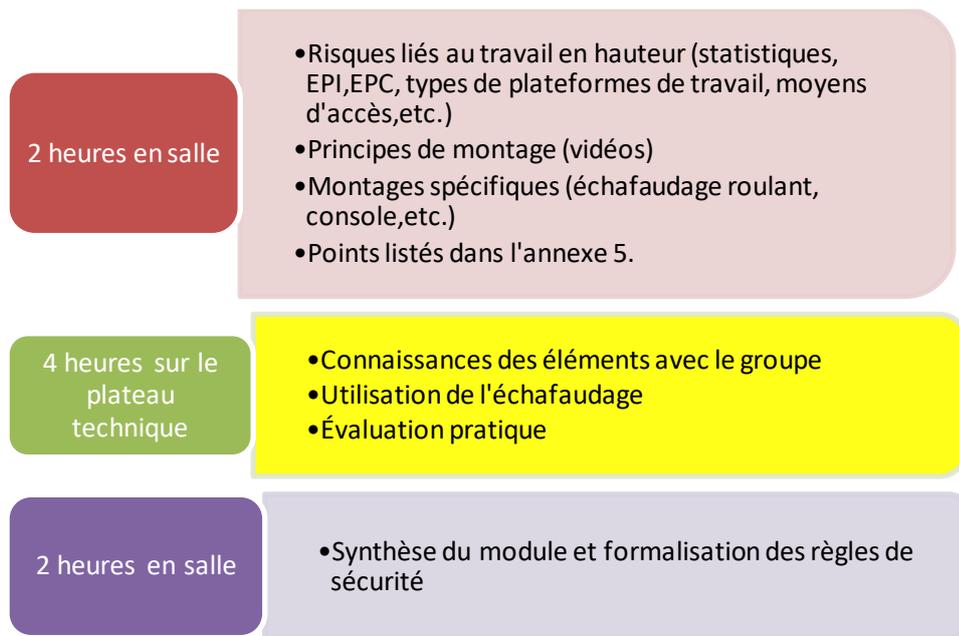
##### Planification :

En 1<sup>ère</sup> année de formation avant le départ en Période de Formation en Milieu Professionnel – Application du module « utilisation de l'échafaudage » souhaité en entreprise.

##### Durée minimale de la formation :



## Contenu des séquences :

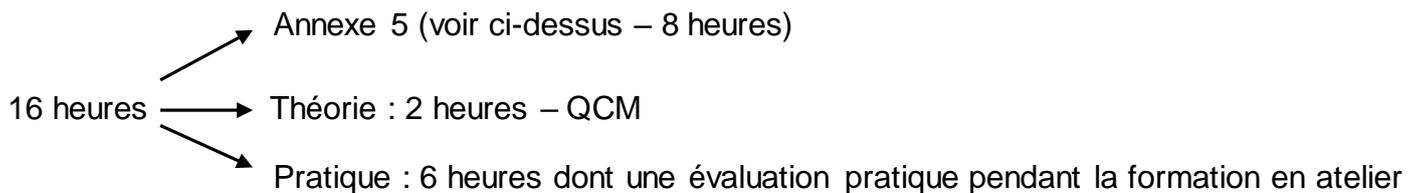


## **Annexe 5 + 3 : utilisation et montage**

### Planification :

Annexe 5 en première année de formation avant le départ en Période de Formation en Milieu Professionnel – Application du module « utilisation de l'échafaudage » souhaité en entreprise. Annexe 3 en première ou deuxième année de formation.

### Durée minimale de la formation :



### Contenu des séquences :

ANNEXE 5 : voir ci-dessus

## ANNEXE 3 :

2 heures en salle

- Présentation des modalités de montage/démontage
- Vérification de l'état du matériel au montage/démontage et utilisation
- Points listés dans l'annexe 3.

4 heures sur le plateau technique

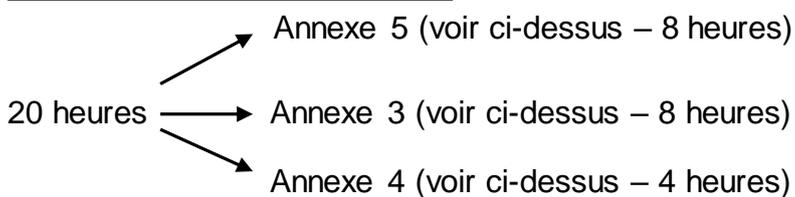
- Connaissances des éléments avec le groupe
- Montage de l'échafaudage sur 3 travées et 2 niveaux minimum
- Évaluation pratique

### Annexe 5 + 3 + 4 : utilisation, montage, réception et maintenance de l'échafaudage

#### Planification :

Annexe 5 en première année de formation avant le départ en Période de Formation en Milieu Professionnel – Application du module « utilisation de l'échafaudage » souhaité en entreprise. Annexes 3 et 4 en dernière année de formation.

#### Durée minimale de la formation :



#### Contenu des séquences :

ANNEXE 5 : voir ci-dessus

ANNEXE 3 : voir ci-dessus

ANNEXE 4 : voir ci-dessus

2 heures en salle

- Documents de réception
- Points cités dans l'annexe 4.

2 heures sur le plateau technique

- Procédure de réception de l'échafaudage
- Gestion des documents
- Évaluation

### 3.2. Attestation de formation au travail en hauteur

L'attestation de formation à la formation au travail en hauteur doit être remontée aux services de la Division des Examens et Concours lors de l'inscription des candidats à l'examen.

Par conséquent, la formation du candidat doit être planifiée dès l'entrée de celui-ci dans la formation jusqu'à son inscription à l'examen.

Ce qui laisse à penser une organisation planifiée dans chaque établissement en fonction des filières qui y sont présentes.

### 3.3. Exemples d'outils permettant la formalisation de l'organisation de la formation

Ci-après :

- (A) des exemples de planification de formation pour certains diplômes concernés ;
- (B) exemple d'outil de formalisation d'une organisation en établissement.

(A)

| BAC PRO ORGO | SECONDE  |        |        |        |        |        | PREMIERE |  |        | TERMINALE  |  |  |
|--------------|--|--------|--------|--------|--------|--------|----------|--|--------|--|--|--|
|              | TRIM 1   | TRIM 2 | TRIM 3 | TRIM 1 | TRIM 2 | TRIM 3 | TRIM 1   | TRIM 2   | TRIM 3 |  |  |  |
| ANNEXE 5     |  |        |        |        |        |        |          | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |        |  |  |  |
| ANNEXE 3     | Disponibilité du temps de formation pour former le jeune |        |        |        |        |        |          |  |        | → limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |
| ANNEXE 4     |  |        |        |        |        |        |          |  |        | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC   |  |  |

Remarque: l'annexe 5 est mise en œuvre avant le 1er départ en PFMP - Attention la mise en œuvre de la formation à l'annexe 5 dépend de la planification des annexes 3 et 4

| BAC PRO TBEE/TBAA | SECONDE |  |  |  |  |  | PREMIERE |  |  | TERMINALE |  |  |  |
|-------------------|---------|--|--|--|--|--|----------|--|--|-----------|--|--|--|
| ANNEXE 5          |         |  |  |  |  |  |          |  |  |           | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |
| ANNEXE 3          |         |  |  |  |  |  |          |  |  |           |  |  |  |
| ANNEXE 4          |         |  |  |  |  |  |          |  |  |           |  |  |  |

| CAP Peintre appli.revêt | PREMIERE |  |  |  |  |  | TERMINALE |  |  |  |  |  |
|-------------------------|----------|--|--|--|--|--|-----------|--|--|--|--|--|
| ANNEXE 5                |          |  |  |  |  |  |           | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |  |  |
| ANNEXE 3                |          |  |  |  |  |  |           | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |  |  |
| ANNEXE 4                |          |  |  |  |  |  |           |  |  |  |  |  |

| BP serrurerie - métallerie | PREMIERE |  |  |  |  |  | TERMINALE |  |  |  |  |  |
|----------------------------|----------|--|--|--|--|--|-----------|--|--|--|--|--|
| ANNEXE 5                   |          |  |  |  |  |  |           | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |  |  |
| ANNEXE 3                   |          |  |  |  |  |  |           |  |  |  |  |  |
| ANNEXE 4                   |          |  |  |  |  |  |           | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |  |  |

| MC IV Technicien en énergies renouvelables | ANNEE DE FORMATION |  |  |  |  |  |
|--|--------------------|--|--|--|--|--|
| ANNEXE 5                                   |                    | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |  |  |
| ANNEXE 3                                   |                    |  |  |  |  |  |
| ANNEXE 4                                   |                    | limite de remontée des attestations de suivi de formation TH-R408 à la DEC |  |  |  |  |



# 1. Évaluation de la formation (grilles d'évaluation des compétences attendues dans la mise en œuvre du montage, de l'utilisation et de la réception d'un échafaudage de pied fixe selon la recommandation R408 et tutoriel joint en annexes du guide).

LOGO ETAB. 

## Formation TRAVAIL EN HAUTEUR - R408

Positionnement du candidat

| COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES | INDICATEURS DE PERFORMANCE   | N   | O | 1 | 2 | 3 |   |     |
|------------------------------|--|---|---|---|---|---|---|-----|
| <b>ANNEXE 3 : MONTAGE</b>    |  |   |   |   |   |   |   |     |
| 1                            | Vérifier l'état du matériel (déformation, oxydation, rupture, pièces manquantes etc...).                                 | Les déformations, oxydation, ruptures, pièces manquantes sont repérées.   |   |   |   |   | X | 10% |
| 2                            | Maîtriser les opérations de montage et de démontage en sécurité.   | Les opérations de montage et de démontage sont réalisées en sécurité.     |   |   |   |   | X | 25% |
| 3                            | Éliminer et/ou évaluer des charges à partir de l'échafaudage.  | Les opérations d'élimination et/ou évaluation sont réalisées en sécurité. |   |   |   |   | X | 5%  |
| 4                            | Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses.                            | Les situations dangereuses sont repérées et communiquées.                 |   |   |   |   | X | 10% |
| 5                            | Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage.  | La qualité et la résistance des ancrages sont appréciées.                 |   |   |   |   | X | 10% |
| 6                            | Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur. | La conformité du montage est vérifiée. (Notice et/ou plan de montage)     |   |   |   |   | X | 10% |
| 7                            | La personne responsable doit connaître les règles de montage et de sécurité.   | Les réponses sont exactes.  |   |   |   |   | X | 30% |

Tout ponté de compléance et indicateurs évalués : 100,00%

Note brute obtenue par calcul automatique (Attention si le taux de couverture des compléances est inférieur à 25% (évaluation n'est pas réalisable)) : 20,0 / 20

FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR

|                  |           |      |
|------------------|-----------|------|
| Nom du formateur | Signature | Date |
|                  |           |      |

LOGO ETAB. 

## Formation TRAVAIL EN HAUTEUR - R408

Positionnement du candidat

| COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES | INDICATEURS DE PERFORMANCE  | N  | O | 1 | 2 | 3 |   |     |
|------------------------------|---|--|---|---|---|---|---|-----|
| <b>ANNEXE 4 : RÉCEPTION</b>  |   |  |   |   |   |   |   |     |
| 1                            | Clarifier les critères de sélection d'un échafaudage.                               | Les critères sont énumérés.  |   |   |   |   | X | 10% |
| 2                            | Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.                                       | L'échafaudage est correctement réceptionné (via une fiche de réception). |   |   |   |   | X | 50% |
| 3                            | Assurer la maintenance de l'échafaudage.  | Les opérations de maintenance sont maîtrisées.                           |   |   |   |   | X | 10% |
| 4                            | La personne responsable doit connaître les règles liées à la réception/maintenance. | Les réponses sont exactes.   |   |   |   |   | X | 30% |

Tout ponté de compléance et indicateurs évalués : 100,00%

Note brute obtenue par calcul automatique (Attention si le taux de couverture des compléances est inférieur à 25% (évaluation n'est pas réalisable)) : 20,0 / 20

FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR

|                  |           |      |
|------------------|-----------|------|
| Nom du formateur | Signature | Date |
|                  |           |      |

LOGO ETAB. 

## Formation TRAVAIL EN HAUTEUR - R408

Positionnement du candidat

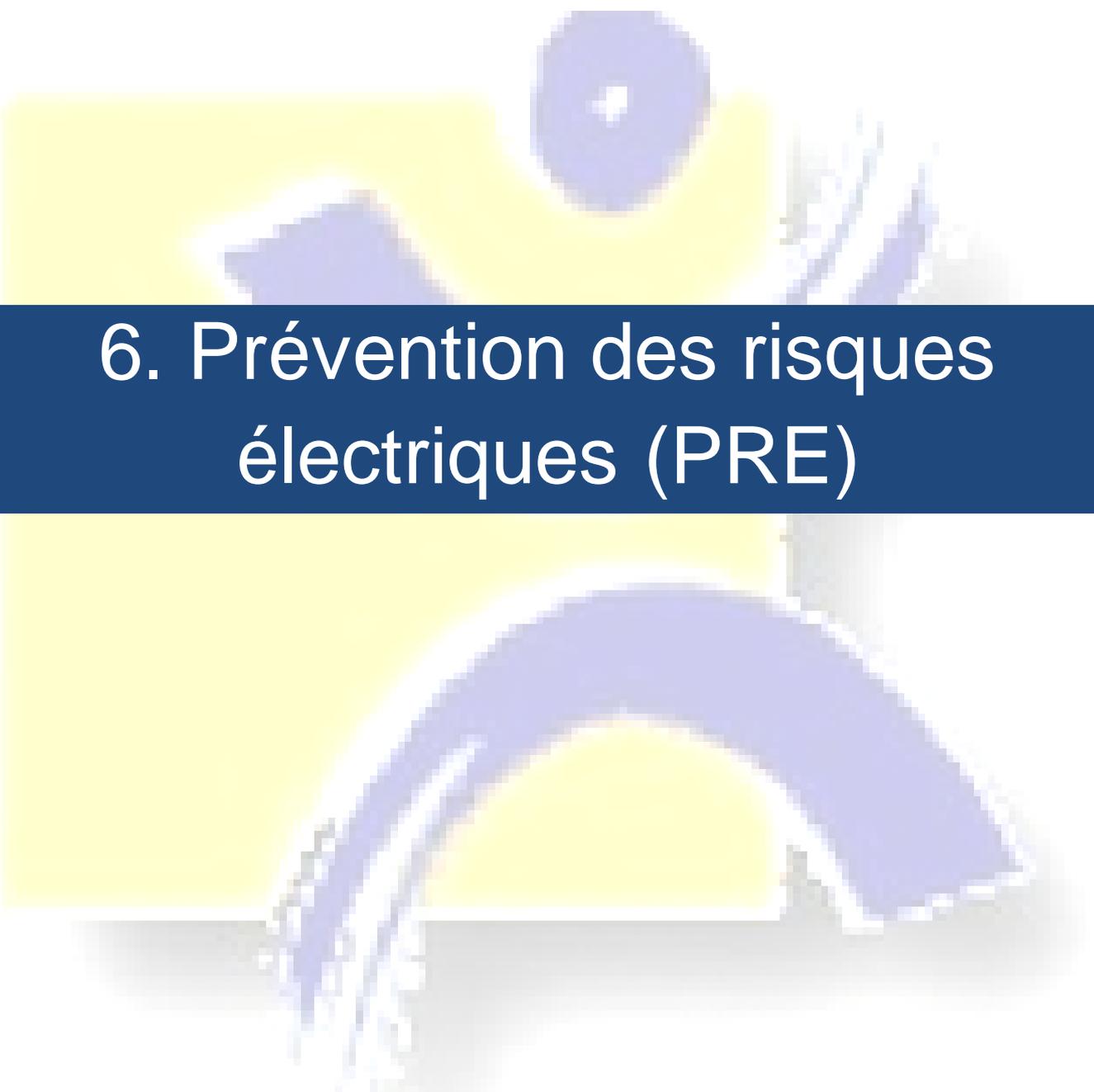
| COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES  | INDICATEURS DE PERFORMANCE   | N  | O | 1 | 2 | 3 |   |     |
|-------------------------------|--|--|---|---|---|---|---|-----|
| <b>ANNEXE 5 : UTILISATION</b> |  |  |   |   |   |   |   |     |
| 1                             | Accéder et circuler en toute sécurité sur l'échafaudage.                                   | L'accès et la circulation est effectuée en toute sécurité. |   |   |   |   | X | 20% |
| 2                             | Respecter les limites de charge.   | Les limites de charge sont respectées.                     | X |   |   |   |   | 30% |
| 3                             | Maintenir l'échafaudage en sécurité.   | L'échafaudage est maintenu en sécurité.                    |   |   |   |   | X | 30% |
| 4                             | Tenir compte de la co-activité sur les chantiers.  | La co-activité est prise en compte.                        |   |   |   |   | X | 30% |
| 5                             | Signaler les situations dangereuses.   | Les situations dangereuses sont signalées.                 |   |   |   |   | X | 20% |
| 6                             | La personne utilisatrice de l'échafaudage doit connaître les règles liées à l'utilisation. | Les réponses sont exactes.                                 |   |   |   |   | X | 30% |

Tout ponté de compléance et indicateurs évalués : 80,00%

Note brute obtenue par calcul automatique (Attention si le taux de couverture des compléances est inférieur à 25% (évaluation n'est pas réalisable)) : 17,0 / 20

FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR

|                  |           |      |
|------------------|-----------|------|
| Nom du formateur | Signature | Date |
|                  |           |      |



## 6. Prévention des risques électriques (PRE)

*Inspecteur référent : Eric JOURDAIN IEN ET STI*

*Correspondant DAFOP : Jean-Christophe FLAHAUT*

# Comment sont formés les enseignants ?

## Par qui ?

| NOM         | PRENOM          | DENOMINATION ETAB. D'AFFECT. | VILLE D'AFFECT.  | EMAIL  |
|-------------|-----------------|------------------------------|------------------|--|
| BADELEK     | JONATHAN        | LP PLACIDE COURTOY           | HAUMONT          | <a href="mailto:jonathan.badelek@ac-lille.fr">jonathan.badelek@ac-lille.fr</a>                     |
| BENSEDIK    | ALI             | LPO JOSEPH MARIE JACQUARD    | CAUDRY           | <a href="mailto:ali.bensedik@ac-lille.fr">ali.bensedik@ac-lille.fr</a>                             |
| BOUMEZZOUGH | RACHID          | LP CESAR BAGGIO              | LILLE            | <a href="mailto:rachid.boumezzough@ac-lille.fr">rachid.boumezzough@ac-lille.fr</a>                 |
| COQUET      | RUDY            | LP LA PEUPLERAIE             | SALLAUMINES      | <a href="mailto:rudy.coquet@ac-lille.fr">rudy.coquet@ac-lille.fr</a>                               |
| DELSERT     | HERVE           | LP PIERRE DE COUBERTIN       | CALAIS           | <a href="mailto:herve.delsert@ac-lille.fr">herve.delsert@ac-lille.fr</a>                           |
| DEVIENCE    | NICOLAS         | LP CESAR BAGGIO              | LILLE            | <a href="mailto:nicolas.devienne@ac-lille.fr">nicolas.devienne@ac-lille.fr</a>                     |
| FLAHAUT     | JEAN-CHRISTOPHE | LYCEE EDOUARD BRANLY         | BOULOGNE SUR MER | <a href="mailto:jean-christophe.flahaut@ac-lille.fr">jean-christophe.flahaut@ac-lille.fr</a>       |
| FREUDER     | MICHAEL         | LP LA PEUPLERAIE             | SALLAUMINES      | <a href="mailto:michael.freuder@ac-lille.fr">michael.freuder@ac-lille.fr</a>                       |
| GAUDET      | JEAN-MICHEL     | LP PLACIDE COURTOY           | HAUMONT          | <a href="mailto:jean-michel1.gaudet@ac-lille.fr">jean-michel1.gaudet@ac-lille.fr</a>               |
| KREISZ      | ALAIN           | LYCEE CESAR BAGGIO           | LILLE            | <a href="mailto:alain.kreisz@ac-lille.fr">alain.kreisz@ac-lille.fr</a>                             |
| LACROIX     | BRUNO           | LP PLACIDE COURTOY           | HAUMONT          | <a href="mailto:bruno.lacroix@ac-lille.fr">bruno.lacroix@ac-lille.fr</a>                           |
| OUADOURI    | AHMED           | LP PLACIDE COURTOY           | HAUMONT          | <a href="mailto:ahmed.ouadouri@ac-lille.fr">ahmed.ouadouri@ac-lille.fr</a>                         |
| SPICAROLEN  | SEBASTIEN       | LP LA PEUPLERAIE             | SALLAUMINES      | <a href="mailto:sebastien-steph.spicarolen@ac-lille.fr">sebastien-steph.spicarolen@ac-lille.fr</a> |

## Quels enseignants sont concernés ?

### Contexte

De nouvelles dispositions du code du travail pour prévenir les risques électriques ont renforcé la sécurité lors de l'exécution d'opérations sur ou au voisinage d'installations électriques en rendant obligatoire l'habilitation électrique des opérateurs. Seules les personnes habilitées par leur employeur après une formation préalable à la prévention du risque d'origine électrique sont autorisées à effectuer des opérations d'ordre électrique ou d'ordre non électrique.

### Textes réglementaires

#### Le code du travail, les décrets

La prévention du risque d'origine électrique s'inscrit dans le nouveau dispositif réglementaire qui fixe les obligations des employeurs pour la conception, la réalisation, l'utilisation et l'exploitation des installations électriques (décrets n°2010-1016, 2010-1017, 2010-1018 du 30 août et n°2010-1118 du 22 septembre 2010). L'habilitation électrique est une exigence réglementaire relevant des articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du Code du travail

#### La norme NF C 18-510, un référentiel technique

La norme NF C 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique. Prévention du risque électrique », homologuée le 21 décembre 2011, vient compléter le dispositif réglementaire. En effet, les articles du Code du travail R. 4544-9 et R. 4544-3 prévoient que l'employeur délivre l'habilitation électrique en s'appuyant sur les normes référencées dans l'arrêté du 26 avril 2012, entré en vigueur le 6 mai 2012, renvoie à la norme NF C 18-510.

#### Qui habilite ?

Au titre de la norme homologuée NF C 18-510, l'habilitation est « la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en sécurité

vis-à-vis du risque électrique ». Cette obligation concerne les employeurs de droit privé et les établissements soumis au Code du travail ainsi que les fonctions publiques d'État.

### La formation des travailleurs

La formation délivrée en vue de l'habilitation électrique est à la fois théorique et pratique (3 jours en théorie et 3 jours en pratique). Elle porte sur la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations (R 4544-10 du Code du travail). En fin de formation, le formateur évalue les connaissances théoriques et les compétences pratiques du travailleur et délivre une attestation de formation.

## Quelles sont les modalités de la formation des enseignants ?

### - Journées de formation

Les formations à la prévention des risques électriques se déroulent dans le cadre du Plan Académique de Formation à public désigné. Il n'y a donc pas de campagne d'inscription. Toutefois, il est possible de signaler votre candidature par courriel en contactant le professeur référent Monsieur FLAHAUT Jean-Christophe (jean-christophe.flahaut@ac-lille.fr) ou l'inspecteur en charge de ce dossier Monsieur JOURDAIN Eric (eric.jourdain@ac-lille.fr).

### - Ressources sur la prévention du risque

Il existe des ressources en PRE destinées aux professeurs situées sur le site de l'académie de Lille à l'adresse suivante :

[sti.discipline.ac-lille.fr/enseignement-superieur/habilitation-electrique](http://sti.discipline.ac-lille.fr/enseignement-superieur/habilitation-electrique).

Annexes

### Liste des spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation

| NIVEAU DE DIPLOMES |     | NIVEAU DE FORMATION À L'HABILITATION | INTITULÉ DU DIPLOME  |
|--------------------|-----|--------------------------------------|--|
| III                | BTS | B1V                                  | AÉRONAUTIQUE   |
| III                | BTS | B2VL - BCL                           | APRÈS VENTE AUTOMOBILE OPTION MOTOCYCLES                                   |
| III                | BTS | B2VL - BCL                           | APRÈS VENTE AUTOMOBILE OPTION VÉHICULES INDUSTRIELS                        |
| III                | BTS | B2VL - BCL                           | APRÈS VENTE AUTOMOBILE OPTION VÉHICULES PARTICULIERS                       |
| III                | BTS | B1V                                  | ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR   |
| III                | BTS | B1V                                  | CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUES                         |
| III                | BTS | B2V-BC-BR                            | ÉLECTROTECHNIQUE   |
| III                | BTS | B1V                                  | GÉNIE OPTIQUE OPTION OPTIQUE INSTRUMENTALE                                 |
| III                | BTS | B1V                                  | GÉNIE OPTIQUE OPTION PHOTONIQUE  |
| III                | BTS | BR                                   | INFORMATIQUE ET RÉSEAUX POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES        |
| III                | BTS | B2VL - BCL                           | MAINTENANCE ET APRÈS VENTE DES ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION |
| III                | BTS | B2V-BC-BR                            | MAINTENANCE INDUSTRIELLE   |

|     |         |                        |   |
|-----|---------|------------------------|---|
| III | BTS     | B2V-BC-BR              | MAINTENANCES DES SYSTÈMES OPTION SYSTÈMES DE PRODUCTION   |
| III | BTS     | B2V-BC-BR              | MAINTENANCES DES SYSTÈMES OPTION SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET FLUIDIQUES                                  |
| III | BTS     | B2V-BC-BR              | MAINTENANCES DES SYSTÈMES OPTION SYSTÈMES ÉOLIENS   |
| III | BTS     | B2V-BR                 | CONCEPTION ET RÉALISATION DES SYSTÈMES AUTOMATIQUES   |
| III | BTS     | B1V                    | SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES  |
| III | BTS     | BR                     | SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION INFORMATIQUE ET RÉSEAUX  |
| III | BTS     | B1V                    | SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION ÉLECTRONIQUE ET COMMUNICATION  |
| III | BTS     | BR                     | TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE   |
| III | BTS     | B2V-BC-BR              | DOMOTIQUE   |
| III | BTS     | B0 chargé de chantier  | ENVELOPPE DU BÂTIMENT : FAÇADE, ÉTANCHÉITÉ  |
| III | BTS     | B2V-BR                 | FLUIDES ÉNERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION GÉNIE CLIMATIQUE   |
| III | BTS     | B2V-BR                 | FLUIDES ÉNERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION GÉNIE FRIGORIFIQUE   |
| III | BTS     | B2V-BR                 | FLUIDES ÉNERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION GÉNIE SANITAIRE ET THERMIQUE                                   |
| III | BTS     | B2V-BR                 | FLUIDES ÉNERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION MAINTENANCE ET GESTION DES SYSTÈMES FLUIDIQUES ET ÉNERGÉTIQUES |
| III | BTS     | B2V-BR                 | FLUIDES ÉNERGIES DOMOTIQUE OPTION GÉNIE CLIMATIQUE ET FLUIDIQUE                                       |
| III | BTS     | B2V-BR                 | FLUIDES ÉNERGIES DOMOTIQUE OPTION FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR                                   |
| III | BTS     | B2V-BC-BR              | FLUIDES ÉNERGIES DOMOTIQUE OPTION DOMOTIQUE ET BÂTIMENTS COMMUNICANTS                                 |
| III | BTS     | B0 chargé de chantier  | TRAVAUX PUBLICS   |
| III | BTS     | B0 chargé de chantier  | BÂTIMENT  |
| III | BTS     | BE Mesurage            | CONTRÔLE INDUSTRIEL ET RÉGULATION AUTOMATIQUE   |
| III | BTS     | BS                     | HYGIÈNE-PROPRETÉ ENVIRONNEMENT  |
| III | BTS     | B2V-BR                 | MÉTIERS DE L'EAU  |
| III | BTS     | B2V-BR                 | MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION MÉTIERS DE L'IMAGE  |
| III | BTS     | B1V                    | MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION MÉTIERS DU SON  |
| III | BTS     | B1V                    | MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION TECHNIQUES D'INGÉNIERIE ET EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS               |
| III | diplôme | B0L chargé de chantier | EXPERT EN AUTOMOBILE  |
| III | DMA     | BR                     | RÉGIE DU SPECTACLE OPTION LUMIÈRE   |
| III | DMA     | BR                     | RÉGIE DU SPECTACLE OPTION SON   |
|     |         |                        |   |
| IV  | Bac Pro | B1V                    | AÉRONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE   |
| IV  | Bac Pro | B1V                    | AÉRONAUTIQUE OPTION SYSTÈMES AVIATION GÉNÉRALE  |
| IV  | Bac Pro | B1V-BR                 | ÉLECTROTECHNIQUE ÉNERGIE ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS   |
| IV  | Bac Pro | B1VL                   | MAINTENANCE DE VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES  |
| IV  | Bac Pro | B1VL                   | MAINTENANCE DE VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION VÉHICULES INDUSTRIELS                                     |
| IV  | Bac Pro | B1VL                   | MAINTENANCE DE VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION VOITURES PARTICULIÈRES                                    |

|    |         |                       |   |
|----|---------|-----------------------|---|
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS                                       |
| IV | Bac Pro | B1VL                  | MAINTENANCE DES MATÉRIELS OPTION A : AGRICOLES                                |
| IV | Bac Pro | B1VL                  | MAINTENANCE DES MATÉRIELS OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION           |
| IV | Bac Pro | BR                    | MAINTENANCE DES MATÉRIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS                         |
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | MAINTENANCE NAUTIQUE  |
| IV | Bac Pro | B1V                   | MICROTECHNIQUES   |
| IV | Bac Pro | B0L                   | RÉPARATION DES CARROSSERIES   |
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES   |
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR                            |
| IV | Bac Pro | B0 chargé de chantier | INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI  |
| IV | Bac Pro | BS                    | AMÉNAGEMENT ET FINITIONS DU BÂTIMENT  |
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES            |
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES           |
| IV | Bac Pro | B1V-H0                | ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE   |
| IV | Bac Pro | BS                    | HYGIÈNE-PROPRETÉ STÉRILISATION  |
| IV | Bac Pro | BS                    | GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT                       |
| IV | Bac Pro | BS                    | PROCÉDÉ DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS                         |
| IV | Bac Pro | BS                    | SÉCURITÉ-PRÉVENTION   |
| IV | Bac Pro | B1V-BR                | ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART OPTION MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE |
| IV | Bac Pro | B2V-BR                | ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE          |
|    |         |                       |   |
| IV | MC      | B1V                   | AÉRONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE   |
| IV | MC      | BE Essai              | TECHNICIEN DES SERVICES À L'ÉNERGIE   |
| IV | MC      | BR                    | TECHNICIEN ASCENSORISTE (SERVICE ET MODERNISATION)                            |
| IV | MC      | B1V-BR-H1V            | TECHNICIEN EN RÉSEAUX ÉLECTRIQUES   |
| IV | MC      | B1V-BR-BR PV          | TECHNICIEN EN ÉNERGIES RENOUVELABLES OPTION A : ÉNERGIE ÉLECTRIQUE            |
| IV | MC      | B1V-BR                | TECHNICIEN EN ÉNERGIES RENOUVELABLES OPTION B : ÉNERGIE THERMIQUE             |
| IV | MC      | BR                    | MÉTIERS DE L'EAU  |
| IV | diplôme | BR                    | TECHNICIEN DES MÉTIERS DU SPECTACLE OPTION MACHINISTE CONSTRUCTEUR            |
|    |         |                       |   |
| IV | BP      | B1V-BR                | INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES                                      |
| IV | BP      | B1V                   | ÉQUIPEMENTS SANITAIRES  |
| IV | BP      | B1V-BR                | MÉTIERS DE LA PISCINE   |
| IV | BP      | B1V-BR                | MONTEUR DÉPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION                                   |
| IV | BP      | B1V-BR                | MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE                                  |

| IV | BP  | BS   | PEINTURE REVÊTEMENTS   |
|----|-----|------|--|
| V  | BEP | B1V  | ÉLECTROTECHNIQUE ÉNERGIE ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS                              |
| V  | BEP | B1V  | MAINTENANCE DES PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS                            |
| V  | BEP | B1V  | SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES  |
| V  | BEP | B1V  | FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR  |
| V  | BEP | B1V  | INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES                          |
| V  | BEP | B1V  | MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES                           |
| V  | BEP | BS   | BIOSERVICES  |
| V  | BEP | BS   | HYGIÈNE-PROPRETÉ   |
| V  | BEP | BS   | GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT                        |
| V  | CAP | BS   | CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTIONS                                      |
| V  | CAP | B1V  | ÉLECTRICIEN SYSTÈMES D'AÉRONEFS  |
| V  | CAP | B1V  | MAINTENANCE DE MATÉRIELS OPTION MATÉRIELS DE PARCS ET JARDINS                  |
| V  | CAP | B1VL | MAINTENANCE DE MATÉRIELS OPTION MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION |
| V  | CAP | B1VL | MAINTENANCE DE MATÉRIELS OPTION TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES               |
| V  | CAP | B1VL | MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES                        |
| V  | CAP | B1VL | MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION VÉHICULES INDUSTRIELS             |
| V  | CAP | B1VL | MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION VÉHICULES PARTICULIERS            |
| V  | CAP | B1V  | MAINTENANCE SUR SYSTÈMES D'AÉRONEFS  |
| V  | CAP | B1V  | MÉCANICIEN CELLULES D'AÉRONEFS   |
| V  | CAP | B0   | MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE                                   |
| V  | CAP | B1V  | PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES                              |
| V  | CAP | B0L  | RÉPARATION DES CARROSSERIES  |
| V  | CAP | B1V  | RÉPARATION ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE                             |
| V  | CAP | B1V  | FROID ET CLIMATISATION   |
| V  | CAP | B1V  | INSTALLATEUR SANITAIRE   |
| V  | CAP | B1V  | INSTALLATEUR THERMIQUE   |
| V  | CAP | BS   | MAINTENANCE DE BÂTIMENTS DE COLLECTIVITÉS                                      |
| V  | CAP | B1V  | MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE                                    |
| V  | CAP | BS   | PEINTRE-APPLICATEUR DE REVÊTEMENT  |
| V  | CAP | BS   | AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE   |
| V  | CAP | BS   | AGENT DE SÉCURITÉ  |
| V  | CAP | B1V  | OPÉRATEUR PROJECTIONNISTE DE CINÉMA  |
| V  | CAP | B1V  | SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCOR  |
| V  | CAP | B1V  | FACTEUR D'ORGUES   |
| V  | CAP | B1V  | MONTEUR EN CHAPITEAUX  |

|   |     |          |  |
|---|-----|----------|--|
| V | CAP | BE Essai | SOUFFLEUR DE VERRE OPTION ENSEIGNE LUMINEUSE       |
| V | CAP | BS       | GARDIEN D'IMMEUBLE                                 |
|   |     |          |  |
| V | MC  | B1VL     | MAINTENANCE DES SYSTÈMES EMBARQUÉS DE L'AUTOMOBILE |
| V | MC  | BE Essai | MAINTENANCE ET CONTRÔLES DES MATÉRIELS             |
| V | MC  | BR       | MAINTENANCE EN ÉQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL     |
| V | MC  | BS       | SÉCURITÉ CIVILE ET D'ENTREPRISE                    |
| V | MC  | BS       | AIDE À DOMICILE                                    |

## PARTIE THEORIQUE

Trois journées de formation théorique sont organisées et définies comme suit :

### JOUR 1

- Présentation, l'activité de chacun, les attentes...
- Les accidents d'origine électrique, démarche de prévention.
- Le cadre réglementaire avec les nouvelles évolutions.
- Les dangers du courant électrique : statistiques accidents, choc électrique, contact direct, indirect, effet sur le corps humain, résistance du corps humain, seuil de danger, les moyens de protection.
- Les moyens de protections contre les contacts directs et indirects.
- Tests de connaissances

### JOUR 2

- Les zones d'environnement DMA, DLV, distance en travaux extérieurs et dans un coffret, zone de travail, accès aux locaux réservés
- L'habilitation électrique (définition, domaine d'utilisation, matérialisation, maintien renouvellement, codification, tableau récapitulatif)
- Rôle de chacun (accès autorisation, détail pour chaque personne)
- La consignation électrique (différents types, les 4 opérations en détails) + vidéo chantiers branchés sécurités
- Tests de connaissances et test formatif B2

### JOUR 3

- Le matériel de protection (tenue, casque, gants, écran outillage isolant, tapis en BT et le matériel que l'on trouve dans un poste HT/BT)
- Les accidents, incidents, incendie, Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique, notion de secourisme
- Déroulement des interventions
- Tests Formatifs: BR/BC
- Vidéo chantier sécurité + applications sur logiciels
- Certification finale théorique
- Bilan de la formation et questionnaire d'évaluation du stage



La présence est obligatoire sur les trois journées de formation.

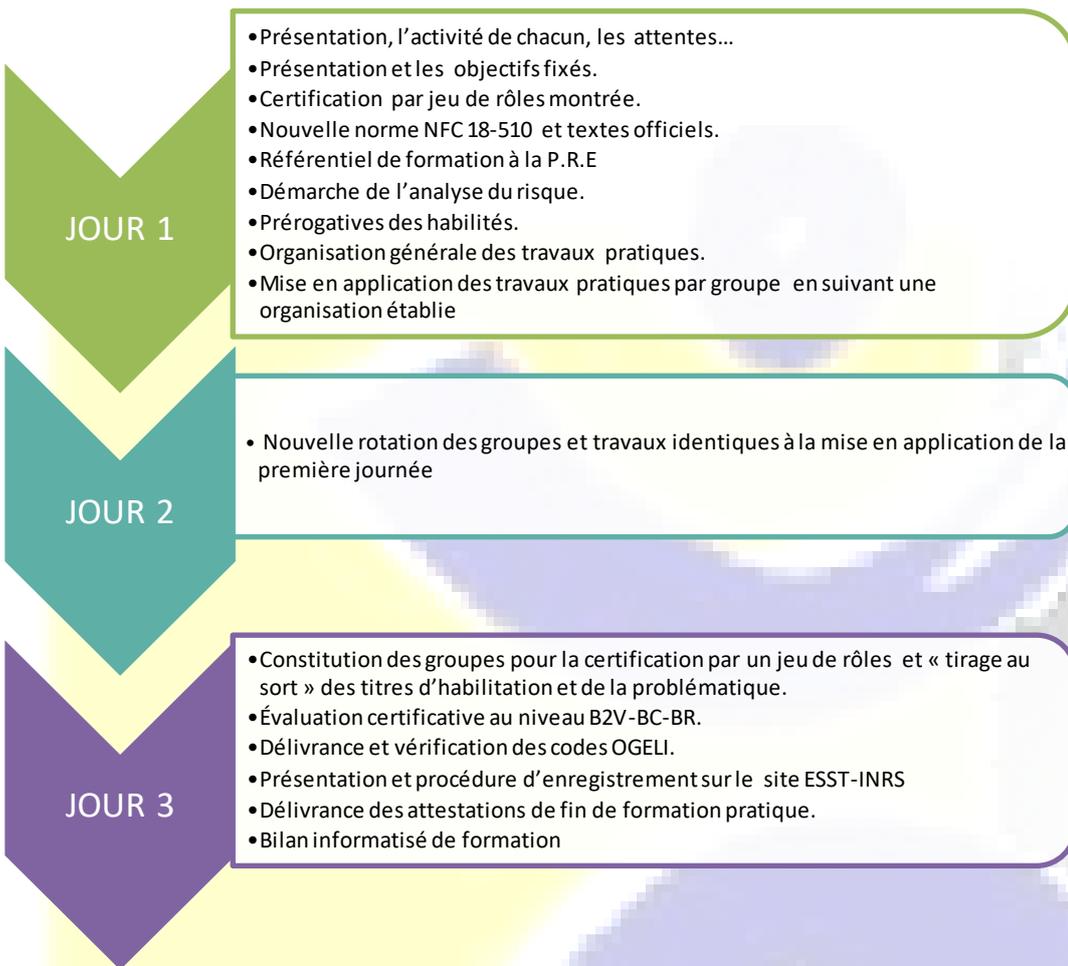
### Remarques :

- Présentation de la formation par diaporamas et certains chapitres seront projetés en animation par le logiciel Diaxens Ah-tension IV
- Prévoir une clé USB

À l'issue des trois journées de formation , les professeurs sont convoqués l'année suivante pour la partie pratique.

## PARTIE PRATIQUE

Trois journées de formation pratique sont organisées et définies comme suit :



La présence est obligatoire sur les trois journées de formation.

### Méthodologie

Les collègues, sur différents systèmes, doivent répondre « en sécurité » à une problématique sous forme d'un scénario.

Ils disposent de dossiers avec des tâches à effectuer, de dossiers techniques et de différents matériels mis à leurs dispositions.

Ils doivent analyser le contexte et mettre en place une procédure pour effectuer la ou les tâches en sécurité après avoir reçu les différentes autorisations.

Ils utilisent différents matériels tels que : E.P.I, E.P.C, mesureurs spéciaux et dispositif de mise à la terre.

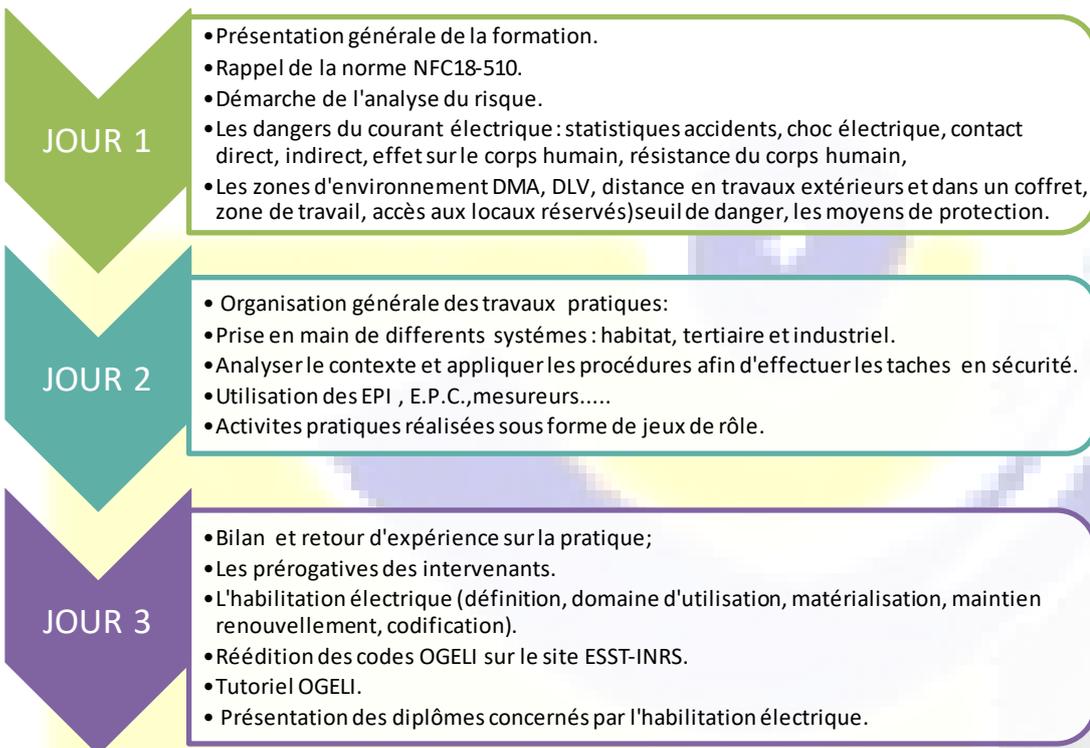
Les normes et les utilisations, de ces différents équipements, sont montrées par les instructeurs.

Les tâches sont réalisées et un jeu de rôles est mis en place pour d'autres pratiques.

À l'issue des six journées de formation , les professeurs sont reconnus formateurs et renseignés dans OGELI. Après 3 ans, les professeurs formateurs sont de nouveau convoqués à trois journées de formation afin de **Maintenir** et **Actualiser** leurs **Connaissances**, ce que l'on appelle communément le « recyclage des formateurs **MAC**».

## PARTIE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES MAC

Trois journées de formation « MAC » sont organisées et définies comme suit :



**La présence est obligatoire sur les trois journées pour valider la formation.**

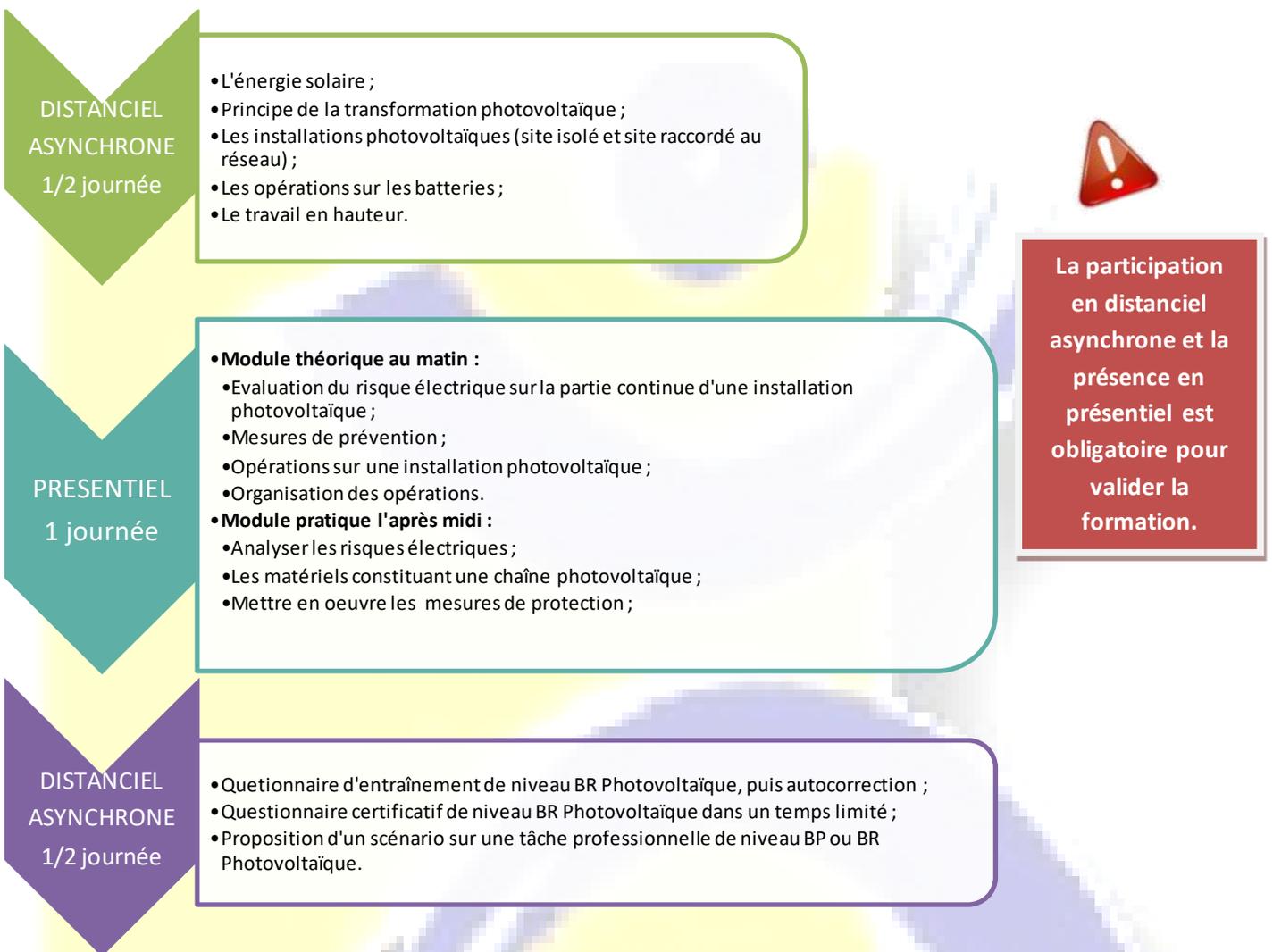
À l'issue des trois journées de formation, les professeurs maintiennent leur statut de formateur en prévention des risques électriques (habilitation électrique) et renseignés dans OGELI. Après 3 ans, les professeurs formateurs PRE seront de nouveau convoqués à des journées de formation afin de maintenir et actualiser leurs connaissances, ce que l'on appelle communément la « mise à jour des compétences ».

### Remarques :

- Présentation de la formation par diaporamas et certains chapitres seront projetés en animation par le logiciel Diaxens Ah-tension IV, prévoir une clé USB (des ressources seront mises à disposition).

## PARTIE PHOTOVOLTAÏQUE

Deux journées de formation « BR Photovoltaïque » sont organisées et définies comme suit :



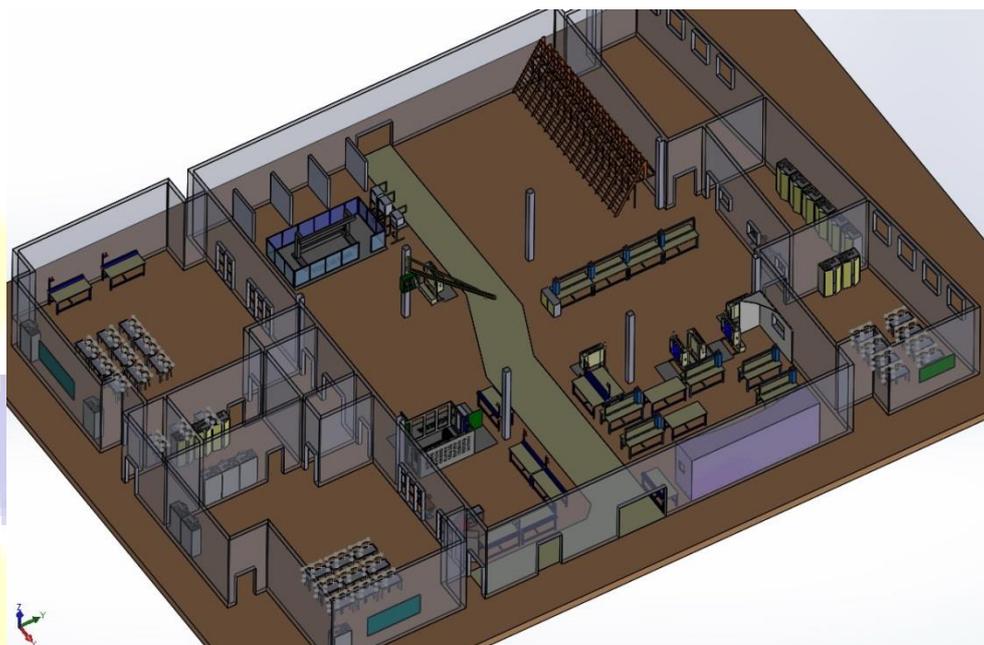
L'organisation des heures de formation en distanciel asynchrone est laissée à la liberté du stagiaire. Celui-ci peut suivre la formation sur la plateforme « Magistère » dans son établissement, chez lui, à l'heure qu'il le souhaite, mais hors de son temps de présence en face-à-face pédagogique.

À l'issue de cette formation, les professeurs sont reconnus formateurs en prévention des risques électriques sur les installations photovoltaïques et renseignés dans OGELI.

- Plateau technique des formations pratiques

Les formations se déroulent au sein des plateaux techniques de formation des lycées et lycées professionnels :

LYCEE CESAR BAGGIO  
de LILLE



LP LA PEUPLERAIE de  
SALLAUMINES



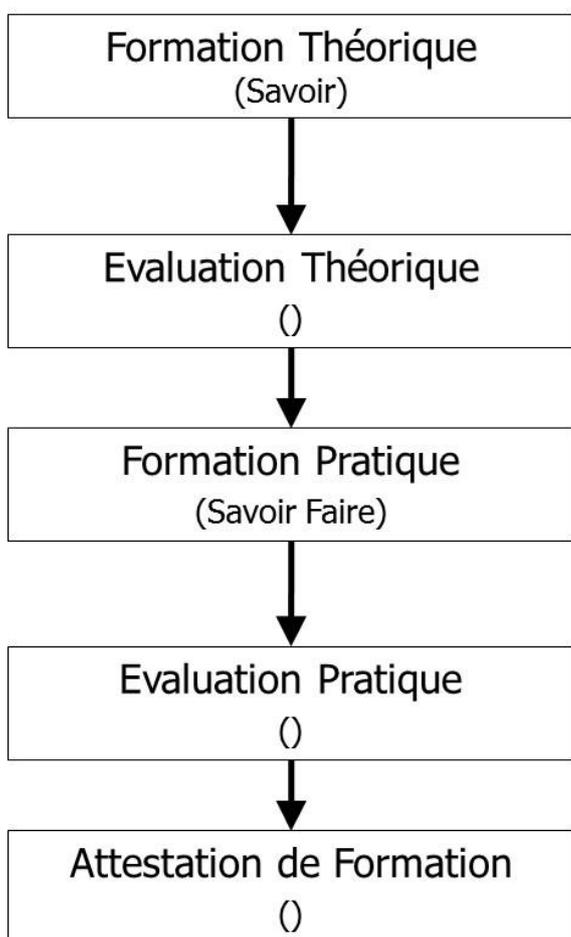
LP PLACIDE COURTOY  
d'HAUMONT

# Comment sont formés les élèves ?

Proposition de contenu, en fonction de l'exigence des référentiels

Annexe D : Formation

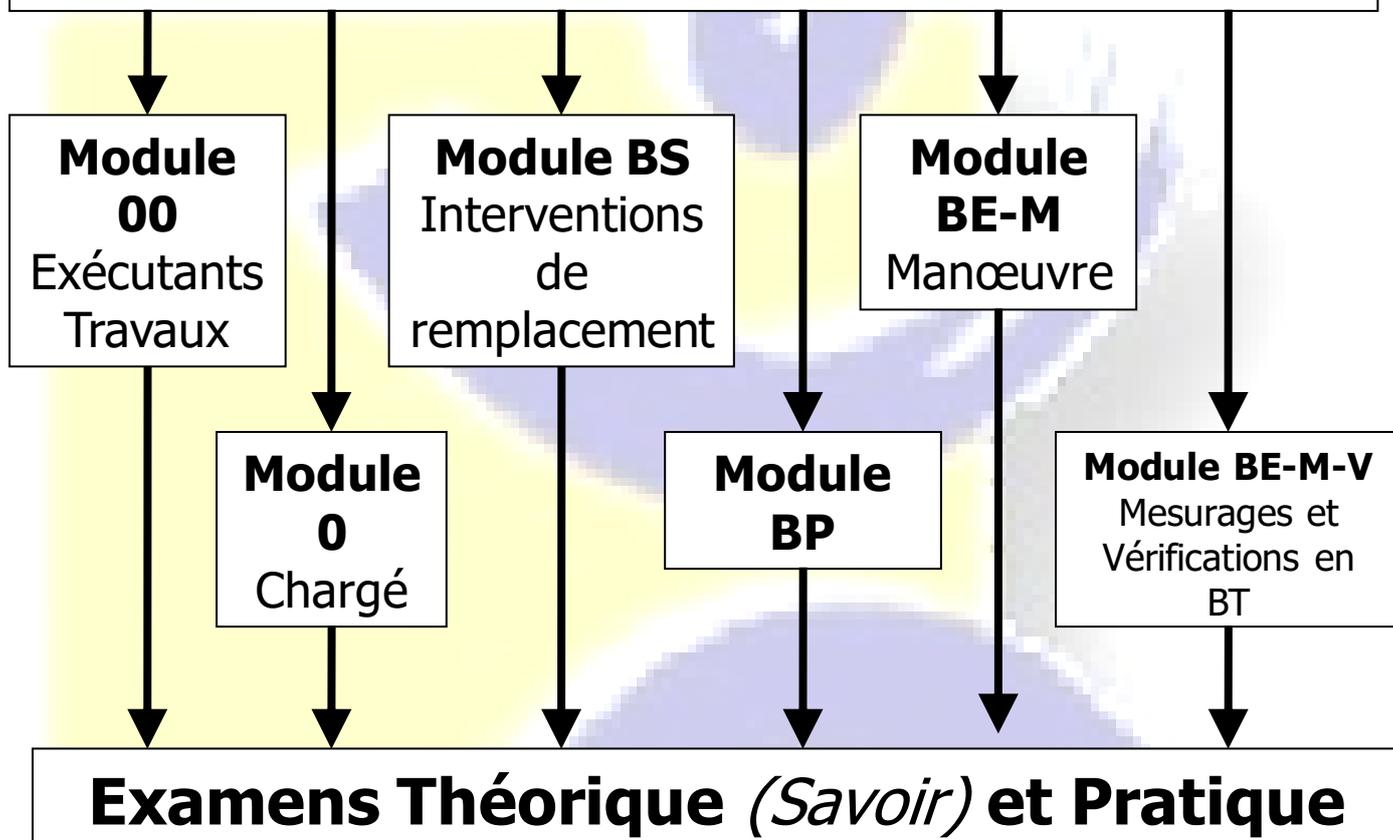
## Contenu de la formation en PRE



La norme NF C18-510 annexe D précise :

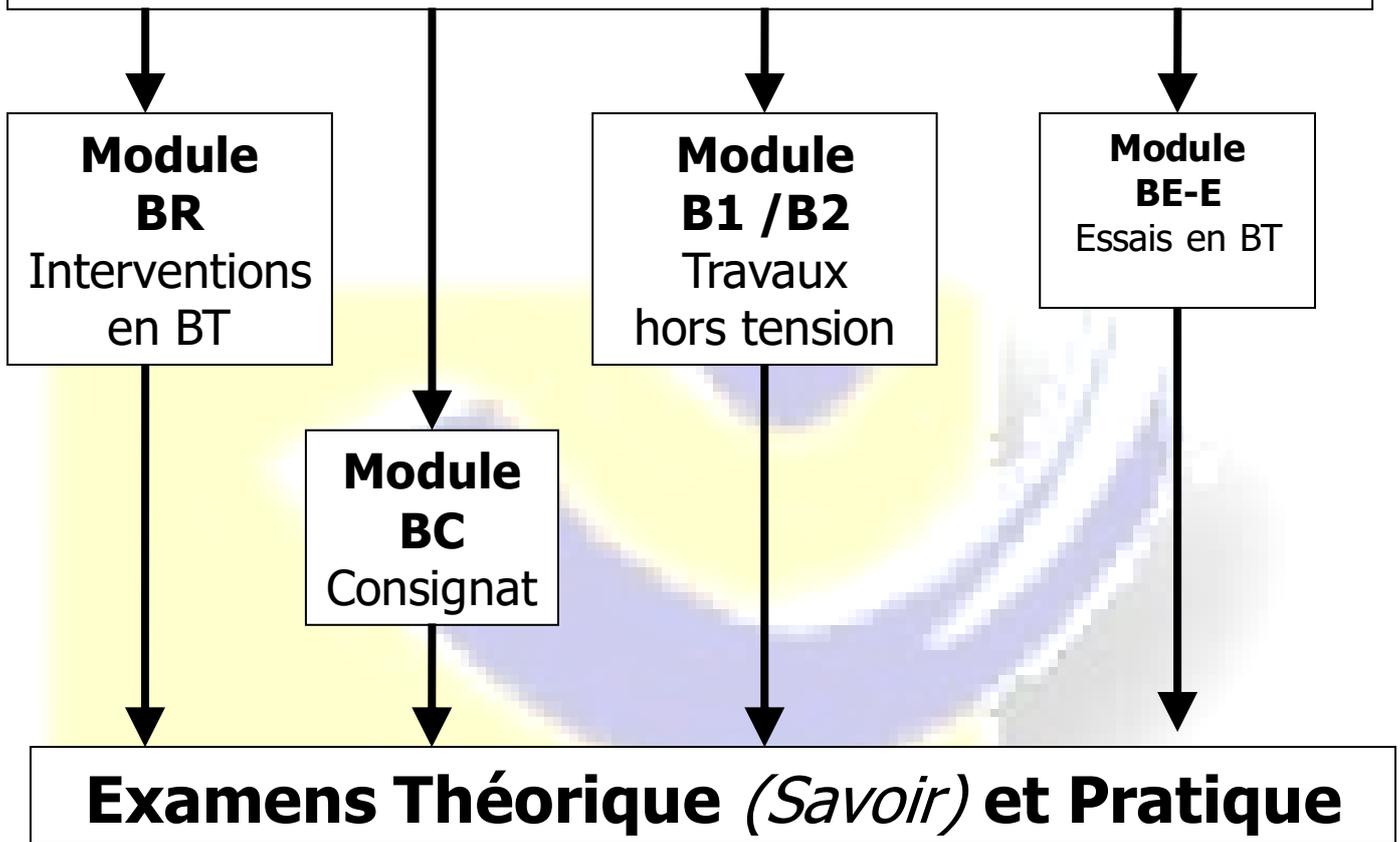
- le contenu et la durée des différents module à dispenser en fonction du niveau d'habilitation souhaité
- Le contenu des évaluations théorique et pratique et les méthodes d'évaluation

## Module TC1 : Tronc commun 1

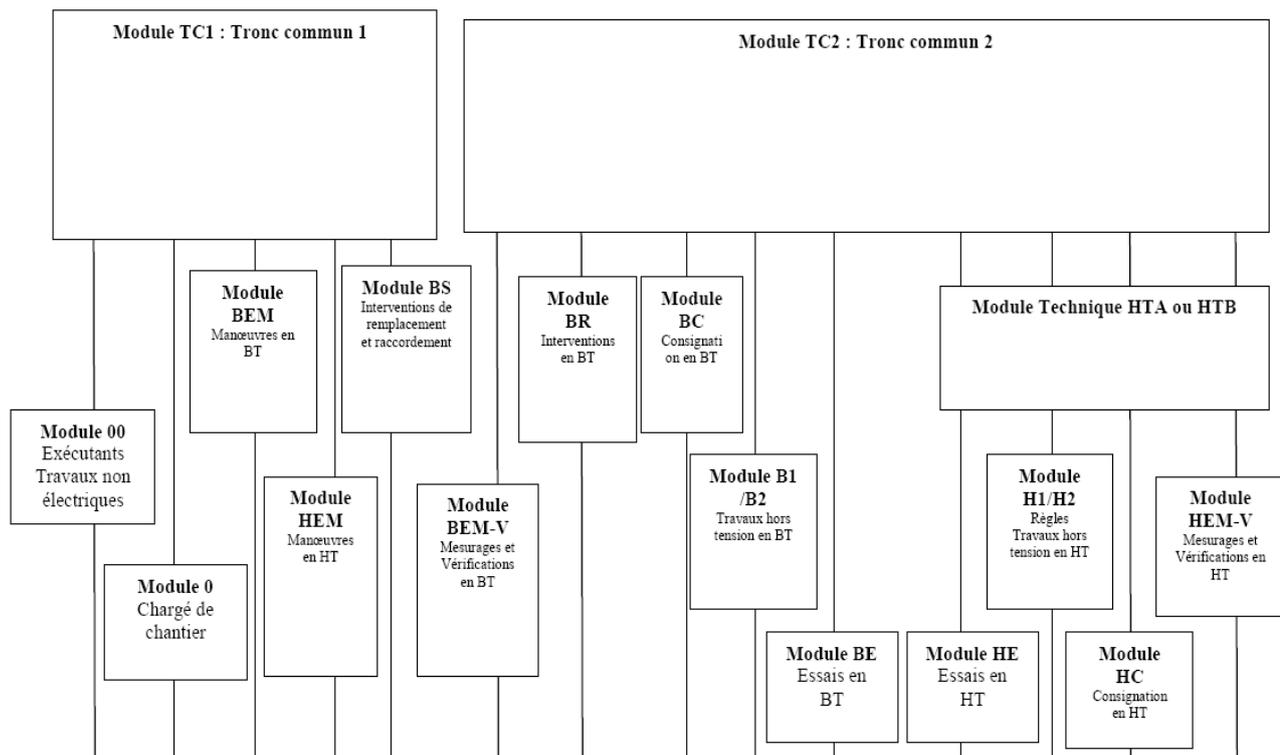


| <b>Symbole</b><br>Fonction  | <b>Module commun</b>          | <b>Module spécifique</b><br><b>Evaluation</b> | <b>Nbre</b><br><b>heure(s)</b> | <b>Nbre</b><br><b>jour(s)</b> |
|---|-------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>B0</b><br>Exécutant  | Tronc<br>commun N°1<br><br>6h | 2h00  | 8                              | 1j                            |
| <b>B0</b><br>Chargé de Chantier   |                               | 4h00  | 10                             | 1j ½                          |
| <b>BP Photovoltaïque</b><br>Chargé d'opération sur<br>installation photovoltaïque |                               | 8h00  | 14                             | 1j ½                          |
| <b>BE Manoeuvre</b><br>Chargé d'essai Manoeuvre                                   |                               | 6h00  | 12                             | 2j                            |
| <b>BS</b><br>Chargé de remplacement<br>et de raccordement                         |                               | 8h00  | 14                             | 2j                            |

## Module TC2 : Tronc commun 2

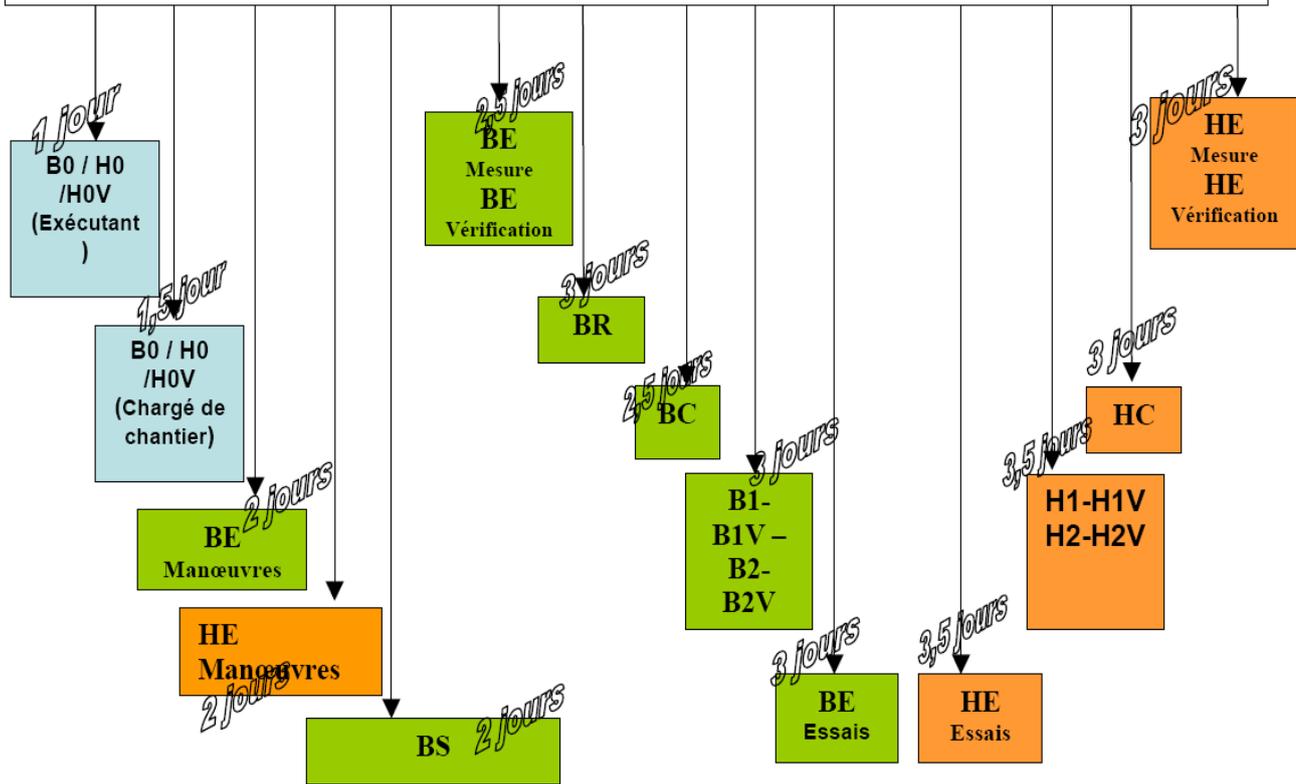


| <b>Symboles</b><br>Fonctions  | <b>Module commun</b>           | <b>Module spécifique</b><br><b>Evaluation</b> | <b>Nbre</b><br><b>heure(s)</b> | <b>Nbre</b><br><b>jour(s)</b> |
|---|--------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>BR</b><br>Chargé d'Intervention<br>d'entretien et de dépannage                         | Tronc<br>commun N°2<br><br>14h | 7h  | 21h                            | 3j                            |
| <b>BC</b><br>Chargé de Consignation   |                                | 3h30  | 17h30                          | 3j                            |
| <b>B1/B1V</b><br>Exécutant électricien  |                                | 7h  | 21h                            | 3j                            |
| <b>B2/B2V, B2V-Essai</b><br>Chargé de travaux   |                                | 3h30  | 17h30                          | 2,5 j                         |
| <b>BE-Mesure, BE-Vérification</b><br>Chargé d'essai Mesure<br>Chargé d'essai Vérification |                                | 7h  | 21h                            | 3j                            |
| <b>BE-Essai</b><br>Chargé d'essai Essai   |                                |   |                                |                               |



Évaluation théorique

Évaluation pratique



## Epreuves

Epreuve Théorique  
(savoir)



Epreuve Pratique  
(savoir-faire)

## Questions

Nombre des questions  
minimales avec :

- Questions
- Questions fondamentales

## Mises en situation

**Nombre de mise en situations  
minimales :**

### Indicateurs d'évaluation

- Evaluation A, B, C, D
  - A** Sans erreur
  - B** Erreur acceptable
  - C** erreur majeure (pouvant entraîner un risque)
  - D** erreur grave (comportement dangereux)

### Critères d'évaluation :

- Aucun D
- Un seul C

### Exemple de moyens mis en œuvre

- Locaux, armoire
- EPC, EPI, outillages, matériels électroportatifs



# 4. Tutoprev

# Qu'est-ce que « Tutoprev » ?

« **Tutoprev** » est un nouveau dispositif pédagogique visant la maîtrise des risques professionnels, basée sur l'observation et l'analyse de situations de travail en entreprise. Il est à destination des lycéens, les apprentis et les entreprises.

« **Tutoprev** » est une démarche de formation à la maîtrise des risques professionnels basée sur l'observation et l'analyse de situations réelles de travail en entreprise. L'apprenant est accompagné dans la mise en application des connaissances acquises dans le cadre de sa formation à des situations de travail réelles. Il s'agit de transformer des savoirs en compétences par un entraînement à la mise en œuvre de la démarche.

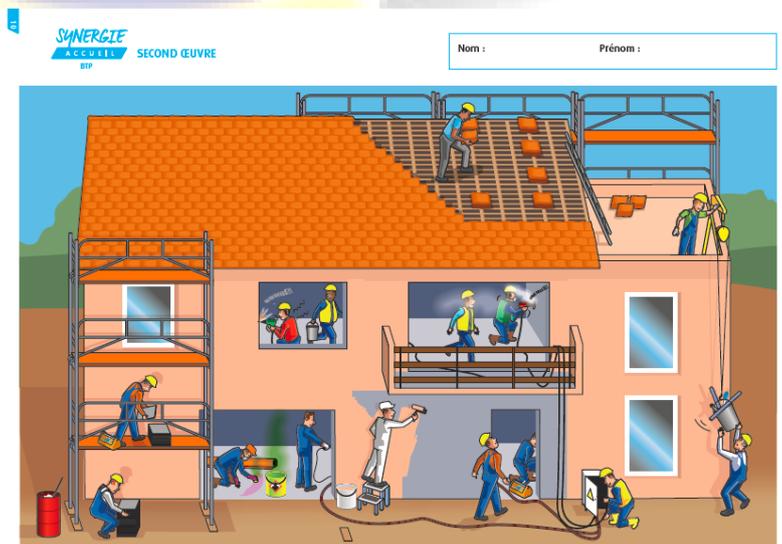
## Les outils :

« **Tutoprev Accueil** » permet à la personne (Tuteur, Maître d'Apprentissage, chef de PME) qui accueille le nouvel arrivant dans l'entreprise, d'évaluer sa capacité à repérer, à travers des planches illustrées, les dangers liés à une situation de travail et à proposer des mesures de prévention.

« **Tutoprev Pédagogie** » est une ressource pédagogique, pour les enseignants de Lycée Professionnel ou de CFA, accompagnant la formation des jeunes en lycée professionnel et en CFA (centre de formation d'apprentis).

Les « **Tutoprev** » proposés :

- Maintenance industrielle
- Réparation automobile
- BTP
- Logistique
- Transport routier de marchandises
- Aide à la personne
- Métiers de l'énergie et du bâtiment



## Tutoprev dans l'académie de Lille ?

En académie, les « **Tutoprev** » sont portés par les inspecteurs de l'enseignement technique des filières concernées et l'inspecteur référent. Les partenaires de la profession sont partie prenante et ils accompagnent les apprenants en partenariat avec les équipes pédagogiques.

Les « **Tutoprev** » en académie :

- Logistique
- Conduites routières

## Quels enseignants sont concernés ?

L'ensemble des professeurs et des formateurs des domaines professionnels et de PSE, pouvant exploiter un « **Tutoprev** » validé par l'INRS.

## Comment sont formés les enseignants ?

Les enseignants et les formateurs sont formés par l'inspecteur référent « **Tutoprev** » accompagné de l'inspecteur(rice) de la filière professionnelle.

## Quelles sont les modalités de la formation des enseignants ?

Quand un chef d'établissement et ses équipes pédagogiques, avec le partenariat des entreprises, s'engagent dans la démarche, des réunions de formation sont organisées au sein du lycée ou du CFA.

- Information sur la démarche « **Tutoprev** »,
- Prise en main des outils pédagogiques,
- Analyse des restitutions d'expériences en entreprise,
- Bilan.

## 7.6 Comment sont formés les élèves ?

Les élèves sont formés dans le cadre des enseignements. Pendant les temps de préparation à la PFMP, pour les lycéens, lors des premières périodes en centre de formation pour les apprentis. Les documents « **Tutoprev** » peuvent être intégrés au livret de stage et au livret d'apprentissage.

NOTA :

<http://www.esst-inrs.fr/Tutoprev/>

<http://www.inrs.fr/>